



MÉMENTO de l'ALLIER

*Quelques données chiffrées par thématique
et surtout des cartes pour un meilleur repérage !*

Édition 2024

*La plupart des cartes de ce memento utilisent des fonds de référence diffusés par l'IGN.
Les données présentées dans ce memento le sont à titre indicatif et sont destinées à donner un aperçu
du profil du département au travers de diverses thématiques.
(photo couverture : DDT 03)*

AVANT-PROPOS

La direction départementale des territoires de l'Allier a le plaisir de mettre à votre disposition la 2^e édition de son mémento. Si l'organisation des thématiques a légèrement évolué depuis l'an passé, le contenu reste sensiblement le même et les cartes qui vous sont proposées sont toujours aussi diversifiées.

En effet, ce mémento est basé sur un panel varié de cartes accompagnées de chiffres clés dans une dizaine de thématiques en lien avec les missions et métiers de la DDT : aménagement, énergie, eau, biodiversité, agriculture, risques, habitat...

Il vise à faciliter la connaissance du territoire et de ses évolutions, afin de permettre une vision partagée de notre département de l'Allier.

J'espère qu'il suscitera votre intérêt et saura être utile.

Il est accessible sur le site des services de l'État dans l'Allier, depuis le bas de la page d'accueil en cliquant sur « Atlas départemental », et complété par de nombreuses cartes et données disponibles en consultation et téléchargement.

Toutes vos remarques seront les bienvenues pour enrichir les prochaines éditions.

Bonne lecture !

Nicolas HARDOUIN
Directeur départemental des territoires de l'Allier

Territoire	4
Démographie / Économie / Emploi	22
Action publique	34
Aménagement du territoire	40
Énergie	48
Eau	54
Biodiversité	62
Forêt / Chasse	66
Agriculture	70
Risques	82
Habitat	90

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER

Directeur : Nicolas HARDOUIN (04 70 48 79 77) - Directeur adjoint : Olivier PETIOT (04 70 48 79 77)

Accueil du siège de la DDT : 51 boulevard Saint-Exupéry CS 30110 03403 YZEURE Cedex - 04 70 48 79 79

Secrétariat
 Général Commun (SGC)
 Florence DUFOUR
 04 70 48 36 60

	<p>Service Mission Transversale Observatoire des Territoires (MTOT) Jean-Claude CHAMPOMIER 04 70 48 78 60</p>	<p>Service Aménagement et Urbanisme Durable des Territoires (SAUDT) Laurent LEBON 04 70 48 77 68</p>	<p>Service Logement et Construction Durable (SLCD) Sylvie FAVERIAL 04 70 48 79 50</p>	<p>Service Environnement (SE) Francis PRUVOT 04 70 48 77 19</p>	<p>Service Économie Agricole et Développement Rural (SEADR) Antonin HERAÛT 04 70 48 79 90</p>
	<p>Adjointe au Chef de Service Bureau Connaissance et Prospective Territoriales (études, conjonctures) Martine MÉTENIER</p> <p>Bureau Géomatique (cartographie, administration de bases de données) Stéphane BASSET</p> <p>Mission Communication Émilie ANSIEAUX</p>	<p>Adjointe au Chef de Service Mathilde TARDE</p> <p>Bureau Prévention des Risques (plans de prévention du risque inondation) Thierry PROUHEZE</p> <p>Bureau Planification Territoriale (cartes communales, PLU, SCoT) Alexandre MICHEL</p> <p>Bureau de l'Aménagement Durable (transition écologique, aménagement commercial, paysage) Kévin GALAMIN</p> <p>Bureau Transports et Déplacements (sécurité et coordination routières) Sophie DAMLENCOURT</p> <p>Mission animation et veille juridique en urbanisme Elisabeth PETIT</p> <p>Centre fiscalité de l'urbanisme</p>	<p>Adjoint à la Cheffe de Service Bureau Études et Rénovation Urbaine (ANRU et politique de la ville, suivi des organismes HLM, gens du voyage, études habitat) Dominique BOFFETY</p> <p>Bureau Aides à l'habitat (rénover, adapter) Murielle PÉRONNET</p> <p>Bureau Construction (règles de construction, accessibilité, santé-bâtiment) Ophélie GRANIER-GUYARD</p>	<p>Adjoint au Chef de Service vacant</p> <p>Bureau Eaux et Milieux Aquatiques (Police de l'eau, assainissement, plans d'eau et travaux en rivière, sécheresse) Gérald NEYRINCK</p> <p>Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse (Natura 2000, chasse, faune sauvage, forêt, DPF) Célia MARCHETTI</p> <p>Bureau Environnement et Territoire (pêche, MISEN, contrats territoriaux) Béatrice RAYNAUD</p> <p>Mission eau/environnement (suivi des créations de retenues, gestion quantitative) Delphine DÉNIER</p>	<p>Adjointe au Chef de Service Émilie LE CARDIET</p> <p>Bureau PAC (aides aux surfaces, aux animaux, ICHN, MAEG, AB...) Émilie LE CARDIET</p> <p>Bureau Contrôles et Espaces Agricoles (contrôles PAC, aides conjoncturelles) Claire RAPPENEAU</p> <p>Pôle foncier (CDPENAF, contrôle des structures) Juliette HELBERT</p>
Réseau territorial	<p>Mission ANCT et appui aux collectivités territoriales</p> <p>Chef de mission : poste vacant</p> <p>Chargée de mission mobilité : Anna GUILLOU</p>	<p>Moulins</p> <p>Délégués territoriaux Bernard MOULIN 06 79 87 20 80 Nicolas SALVATORI 04 70 48 77 18</p>	<p>Montluçon</p> <p>Délégués territoriaux David HENEAULT 06 60 35 70 93 Jean-Pierre SCARAMOZZINO 06 79 87 01 46</p>	<p>Vichy</p> <p>Délégués territoriaux Bruno BILLET 06 67 01 64 71 Christophe DUMONT 06 70 78 85 30</p>	
	<p>Expertise complémentaire : Architecte-conseil de l'État : Cyril BRULÉ Paysagiste-conseil de l'État : Philippe CONVERCEY</p>	<p>Centre instructeur (droits des sols) 04 70 08 31 50 Laurence MAGNIER</p>			

L'ALLIER DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES →

Central à l'échelle du territoire de la France métropolitaine, le département de l'Allier se situe au nord-ouest de la région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA). Limitrophe de la région Bourgogne-Franche-Comté par les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire au nord-est de son territoire, l'Allier est également limitrophe de la région Centre-Val-de-Loire par le département du Cher au nord-ouest et limitrophe de la région Nouvelle-Aquitaine par le département de la Creuse au sud-ouest.

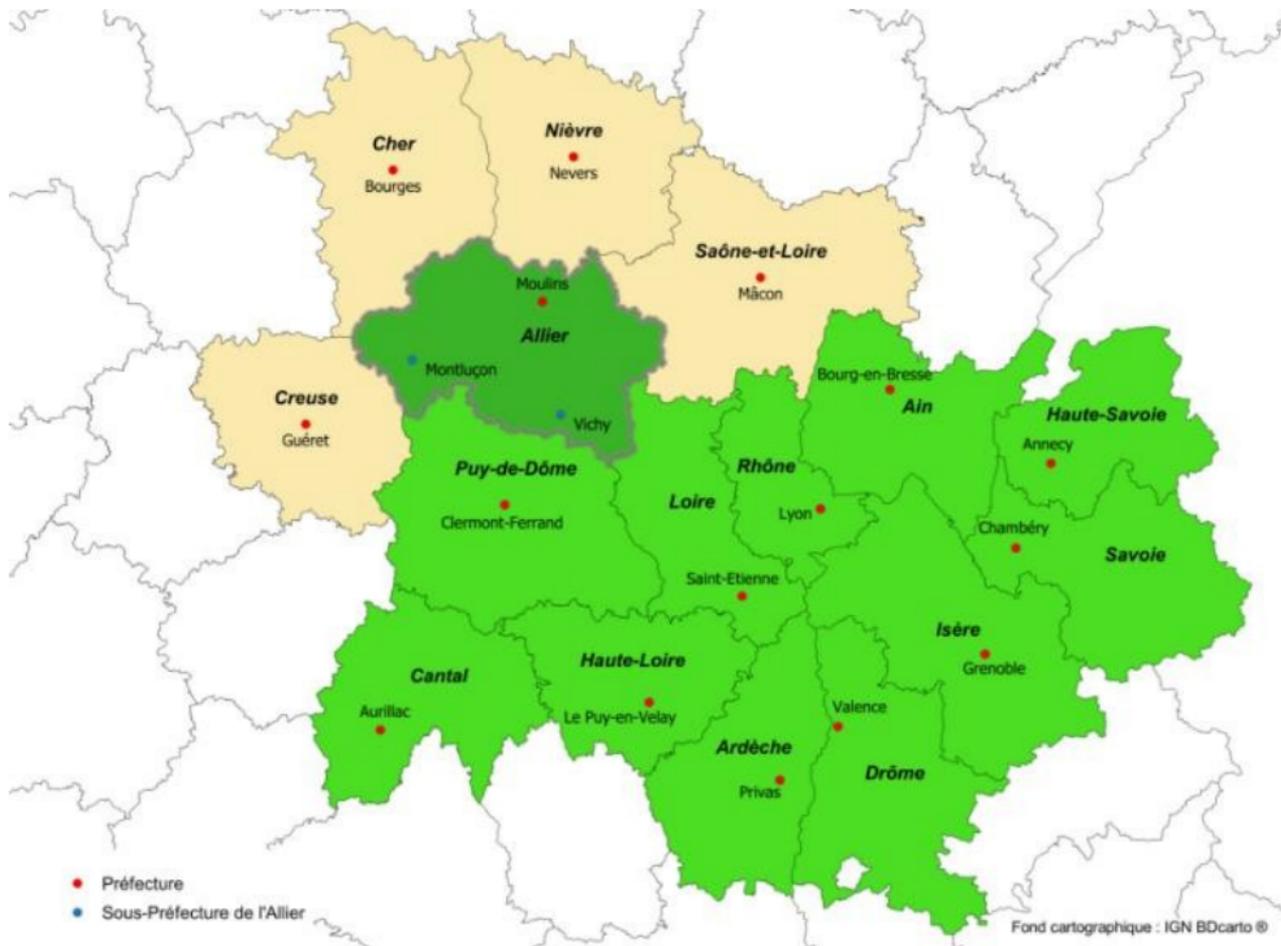
Ces proximités renforcent son caractère central, justifient les liaisons qui le traversent et lui confèrent une position très accessible d'autant plus que l'Allier est un territoire aux paysages ouverts avec peu de barrières physiques.

Quelques chiffres

Sa superficie est de **7 340** km², ce qui représente **10,5** % de la superficie de la région.

Avec une population de **334 872** habitants (INSEE – population au 1^{er} janvier 2024 – recensement 2021), c'est **4,13** % de la population de la région AuRA qui est établie dans l'Allier.

La densité de population du département est de **46** habitants au km², ce qui en fait un territoire **2,5** fois moins dense que la région.



LES COMMUNES →

Le territoire du département de l'Allier est organisé autour de **3** villes principales que sont Moulins, Montluçon et Vichy, respectivement préfecture et sous-préfectures.

Ces **3** villes sont chacune le cœur des **3** agglomérations que compte le département, et également de ses **3** arrondissements. 46 % de la population de l'Allier se concentrent sur les **3** unités urbaines les plus importantes.

Quelques chiffres

L'Allier compte **317** communes pour **334 872** habitants. La population de ses communes varie de **38** habitants pour la moins peuplée (Veauce) à **33 342** habitants pour la plus peuplée (Montluçon).

58 % des communes du département ont une population inférieure à **500** habitants, **21** % une population allant de **500** à **1 000** habitants et **18** % une population de **1 000** à **5 000** habitants.

Les plus peuplées : **4** communes ont une population de **5 000** à **10 000** habitants : Bellerive-sur-Allier, Commentry, Domérat et Gannat et **5** communes ont une population de plus de **10 000** habitants : Cusset, Montluçon, Moulins, Vichy et Yzeure.



Fond cartographique : IGN BDcarto ©

CARTE ISOCHRONE →

Cette carte met en évidence les secteurs situés à moins de **30 minutes** en voiture des communes centres des **3** agglomérations de l'Allier.

On remarque que les **3** « taches » produites par cette analyse cartographique sont à peu près de superficie égale. On note que ces « taches » s'étendent de manière quasi identique au nord, au sud, à l'est et à l'ouest des **3** communes centres.

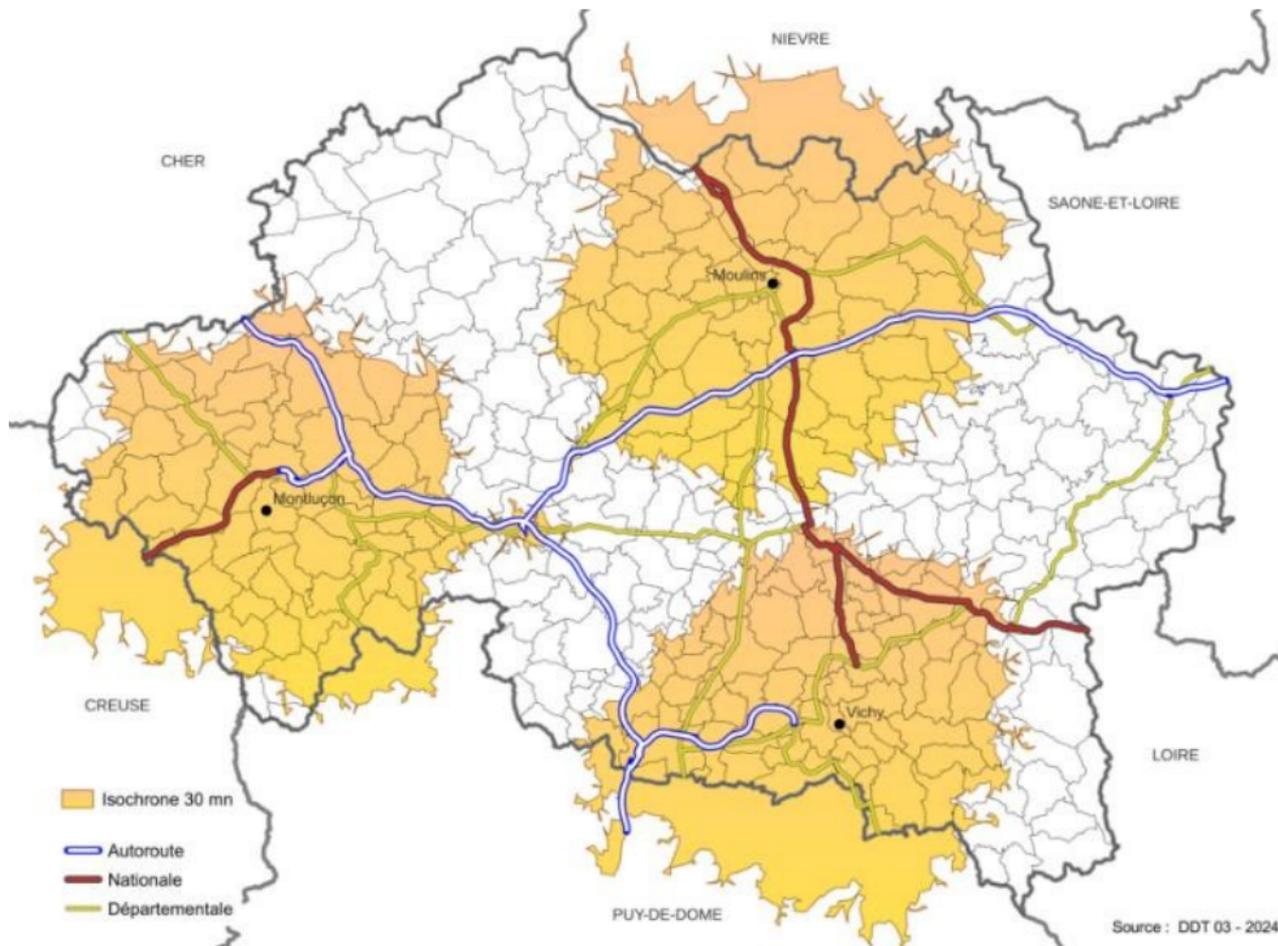
Cela témoigne d'un maillage en infrastructures de transport homogène sur le territoire, mais aussi du caractère ouvert du territoire de l'Allier sans barrière physique forte.

Des particularités à la marge

On remarque quelques légères « pointes » ou « pics » sur les pourtours des taches dues notamment à la présence des autoroutes.

Le nombre de communes situées à moins de 30 minutes en voiture de Vichy est légèrement supérieur, du fait d'une superficie moyenne plus petite des communes de cette partie sud-est du département.

On note également une zone blanche au nord-ouest de Moulins, correspondant à un secteur réduit un peu plus enclavé, à la lisière de 4 communes limitrophes de la Nièvre.



Source : DDT 03 - 2024

LA CARTE PHYSIQUE →

Le département de l'Allier correspond approximativement à l'ancienne province du Bourbonnais. Au pied du Massif Central, il est le débouché nord de la Limagne, des Combrailles et du Forez.

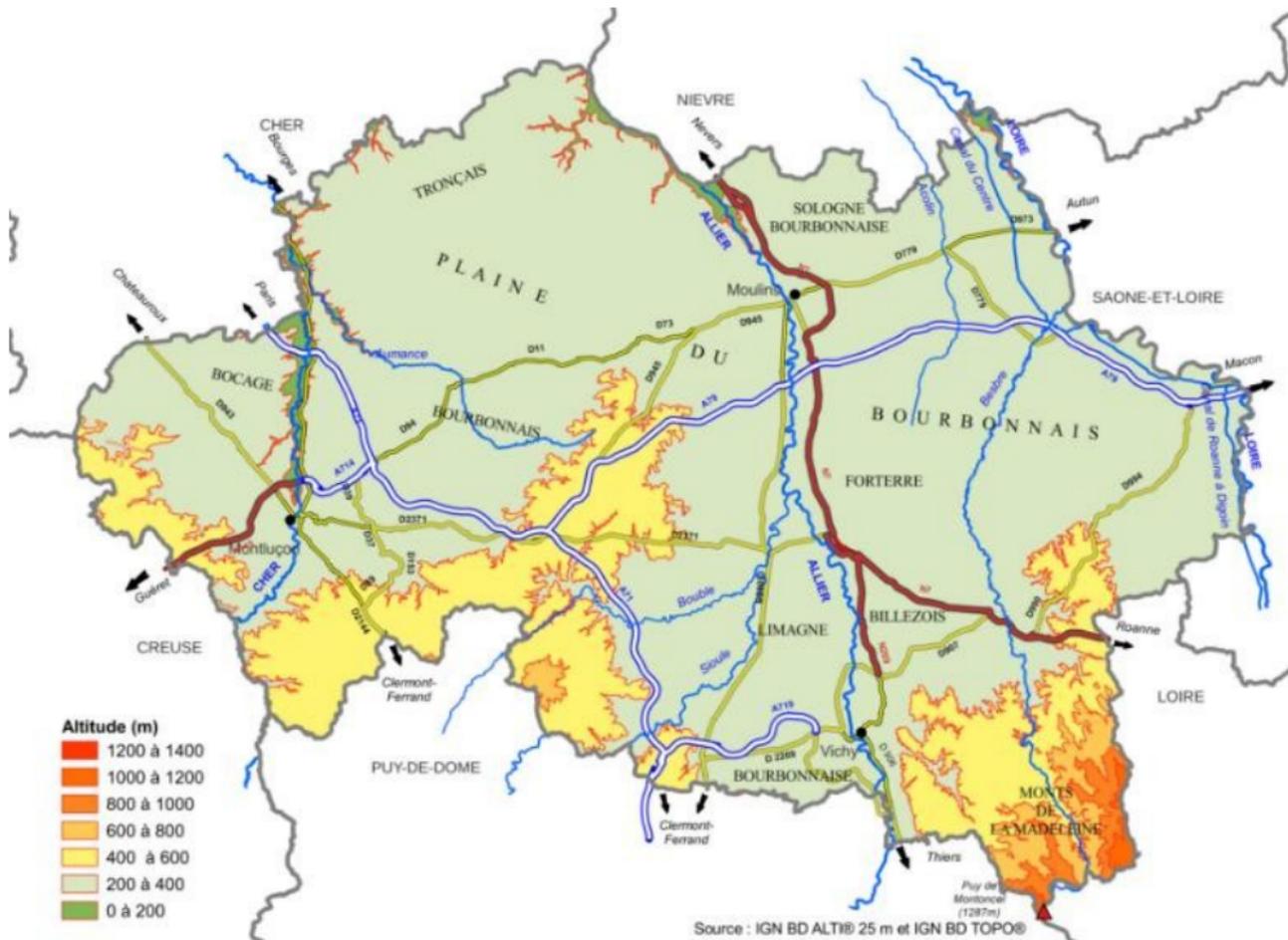
Le département est bordé et traversé par **3** grands cours d'eau qui s'écoulent vers le nord. À l'est, la Loire constitue la limite entre le Bourbonnais et la Bourgogne. L'Allier traverse le département en son centre en baignant Vichy et Moulins pour rejoindre la Loire près de Nevers. À l'ouest, le Cher passe à Montluçon avant de déboucher dans les plaines du Berry.

Du nord au sud, on entre par transitions presque insensibles dans le Massif Central.

La Montagne bourbonnaise constitue au sud-est le relief le plus important, dont l'altitude moyenne est de **600 m** environ, comme l'illustre la carte.

Quelques chiffres

Avec environ **90 km** du nord au sud et **130 km** d'est en ouest, le département totalise une superficie de **7 340 km²** (**14^e** rang français).



LE RELIEF →

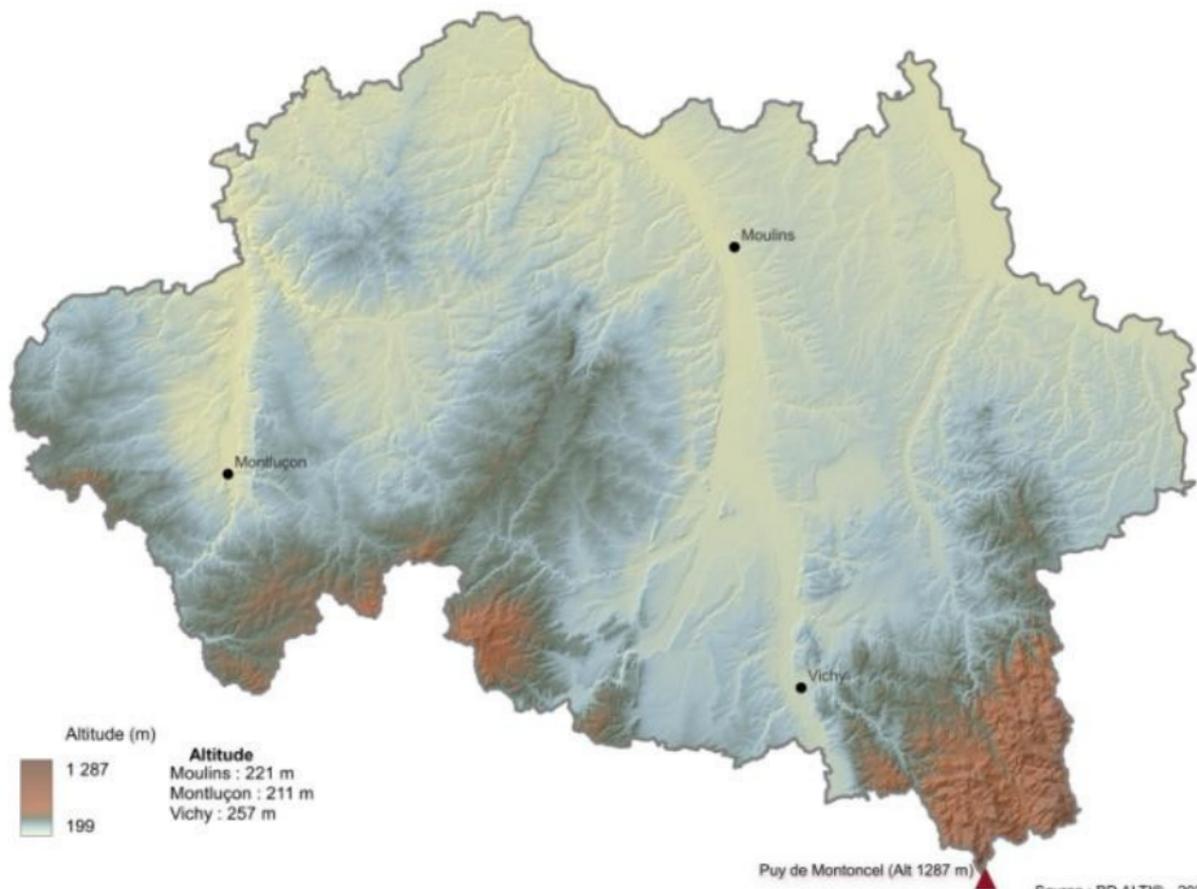
La Montagne bourbonnaise (moyenne montagne) au sud-est du département et les Combrailles (basse montagne) au sud-ouest sont les derniers reliefs septentrionaux du Massif central.

La carte laisse, par contraste, se dessiner les vallées du département le long des cours d'eau (la Loire, l'Allier et le Cher) qui le parcourent du sud au nord.

Le point culminant du département est le Puy de Montoncel à **1 287 m** d'altitude. Il est également le plus haut sommet de la Montagne bourbonnaise. **5** communes et **3** départements se partagent son sommet : Lavoine dans l'Allier, Saint-Priest-la-Prugne dans la Loire, Arconsat, Celles-sur-Durolle et Palladuc dans le Puy-de-Dôme.

Le saviez-vous ?

Au pied de la Montagne bourbonnaise, à l'Est du département, le Puy Saint-Ambroise qui s'élève à **437 m**, situé sur la commune de Saint-Léon, offre un panorama sur **7** départements, allant du Morvan au nord à la chaîne des Puys au sud-ouest : Allier, Nièvre, Saône-et-Loire, Loire, Rhône, Puy-de-Dôme et Cher.



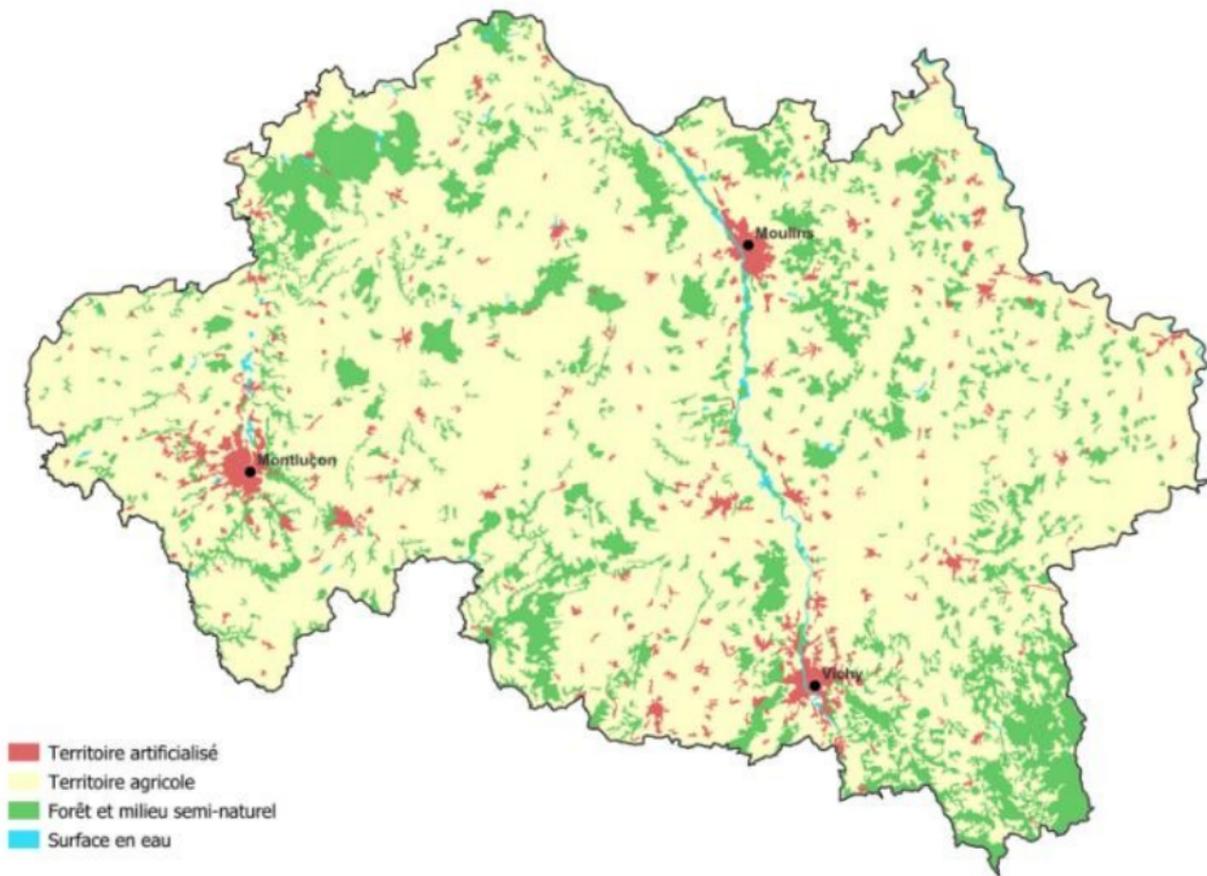
L'OCCUPATION DU SOL →

En 2018	Département de l'Allier		Région AuRA	
Territoire artificialisé	26 417 ha	3,6 %	402 121 ha	5,7 %
Territoire agricole	579 719 ha	78,7 %	3 363 114 ha	47,5 %
Forêt et milieu semi-naturel	125 822 ha	17,1 %	3 248 916 ha	45,9 %
Surface en eau	4 574 ha	0,6 %	65 542 ha	0,9 %

(Source : Corine Land Cover 2018)

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers 2009 à 2021 (soit 12 années)	Total en hectares	Total en hectares / an
France	305 956	25 496
Région AuRA	37 431	3 119
Département de l'Allier	3 798	317

(Source : Observatoire de l'artificialisation)

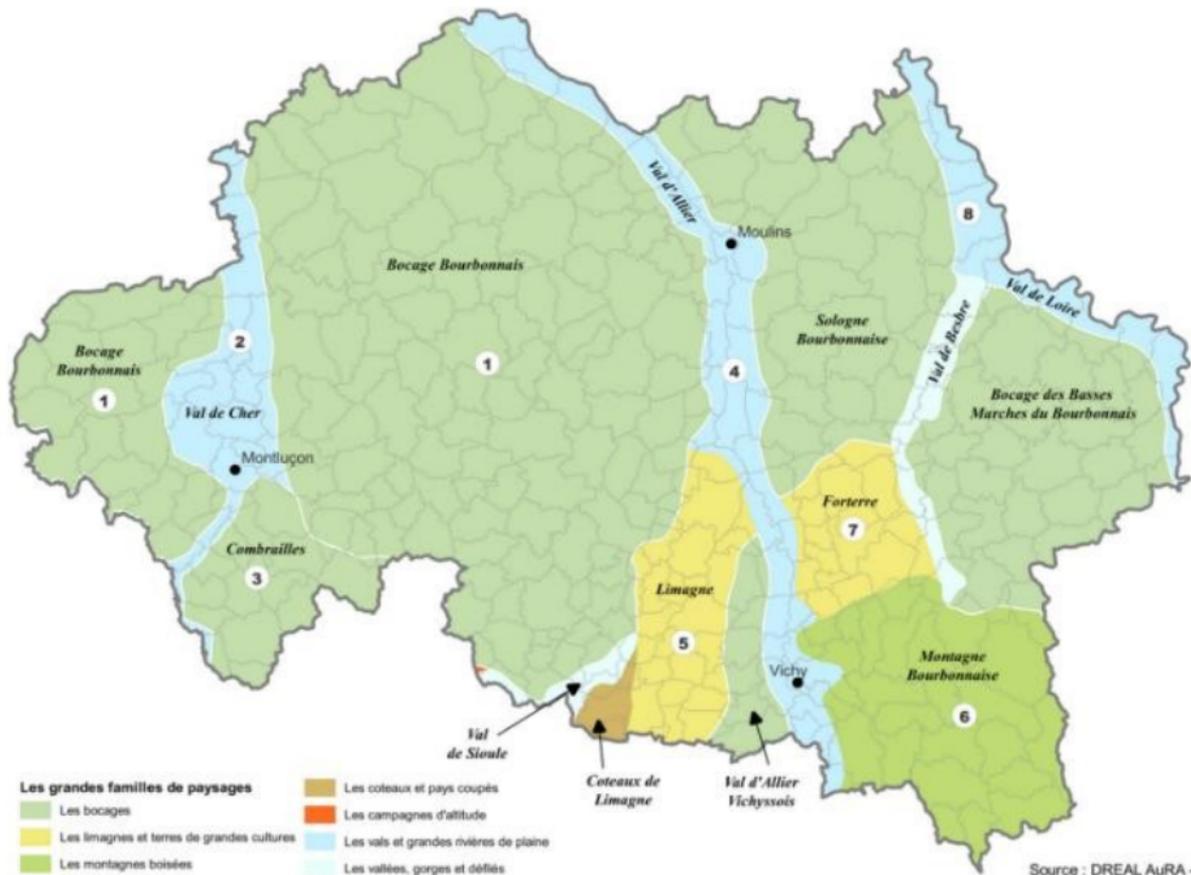


Source : Corine Land Cover - 2018

LES FAMILLES DE PAYSAGES →



Source : Atlas régional des paysages d'Auvergne



Source : DREAL AuRA - 2016

Les EPCI et PETR →

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le département compte **12** établissements publics de coopération inter-communale (EPCI) : **3** communautés d'agglomération et **9** communautés de communes.

2 de ces intercommunalités sont interdépartementales : la communauté d'agglomération de Moulins compte **2** communes de son territoire sur le département de la Nièvre et à l'est du département **3** communes sont rattachées à la communauté de communes Le Grand Charolais dont la majeure partie du territoire de même que le siège se situent en Saône-et-Loire.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de la vallée de Montluçon et du Cher est un établissement public situé à l'ouest du département de l'Allier. Il couvre **4** communautés de communes et **1** communauté d'agglomération pour un total de **94** communes. Il permet la coopération entre les territoires ruraux et les petites et moyennes villes.

Quelques chiffres

L'intercommunalité la plus peuplée est la communauté d'agglomération Vichy Communauté avec **84 216** habitants. La communauté de communes du Val de Cher avec **5 492** habitants est l'EPCI le moins peuplé. Le PETR quant à lui totalise **105 280** habitants.



LES CANTONS ET ARRONDISSEMENTS →

Le département de l'Allier est divisé entre **3** arrondissements qui ont pour chefs-lieux Moulins, Montluçon et Vichy. Par arrêté de la préfète de Région du 2 janvier 2024, les limites de ces arrondissements ont été modifiées.

L'Allier compte **19** cantons dont **5** sont composés de communes appartenant à des arrondissements différents : les cantons de Bourbon-l'Archambault, Dompierre-sur-Besbre, Gannat, Moulins-2 et Saint-Pourçain-sur-Sioule.

2021	Superficie (km ²)	Population	Densité (hab/km ²)
Arrondissement de Montluçon	2 172	105 280	48
Arrondissement de Moulins	2 017	76 316	38
Arrondissement de Vichy	3 151	153 276	49



Source : IGN - DDT 03

LES AIRES D'ATTRACTION DES VILLES →

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes.

Cette influence est mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le zonage en aires d'attraction des villes s'intègre dans les définitions européennes.

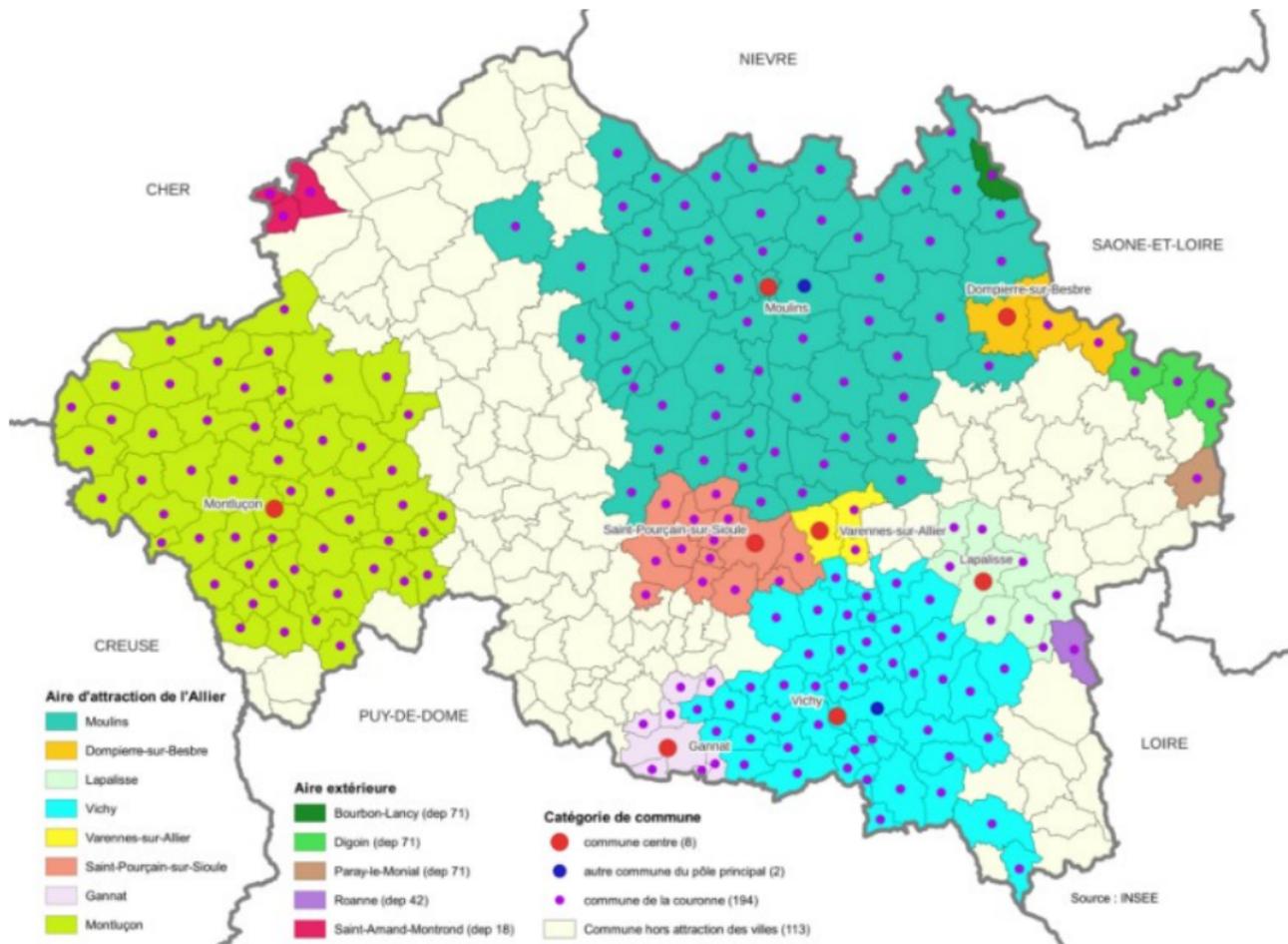
Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

Quelques chiffres

Dans l'Allier on compte **8** communes centres, pôles principaux de **8** aires d'attraction aux périmètres variés.

Quelques aires d'attraction de communes centres situées à l'extérieur du département incluent des communes de l'Allier.

Au bilan, dans l'Allier **204** communes se situent à l'intérieur d'une aire d'attraction d'un pôle et **113** communes sont hors aire d'attraction.



LES BASSINS DE VIE ET PÔLES DE SERVICES →

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants (enseignement, commerces, santé...).

Dans l'Allier en 2023, on recense **11** pôles de services centres d'un bassin de vie dont certains débordent sur les départements limitrophes : Bourbon-l'Archambault, Commentry, Dompierre-sur-Besbre, Gannat, Lapalisse, Montluçon, Montmarault, Moulins, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Varennes-sur-Allier et Vichy.

À l'inverse, **11** bassins de vie, dont le pôle centre se situe dans un département limitrophe, incluent des communes de l'Allier. Ce sont les bassins de vie de Bourbon-Lancy, Boussac, Chateameillant, Digoïn, Évaux-les-Bains, Marcigny, Renaison, Saint-Amand-Montrond, Saint-Éloy-les-Mines, Saint-Pierre-le-Moûtier et Sancoins.



LA DENSITÉ DE POPULATION →

	France métropolitaine	Région AuRA	Département de l'Allier	72 communes de l'Allier	245 communes de l'Allier
Densité (hab./km ²)	119	116,4	45,6	> 45,6	< 45,6

Valeurs extrêmes	CA Montluçon communauté	CC Pays de Tronçais	Vichy	Saint-Éloy-d'Allier
Densité (hab./km ²)	157,4	15	4 408	3,9

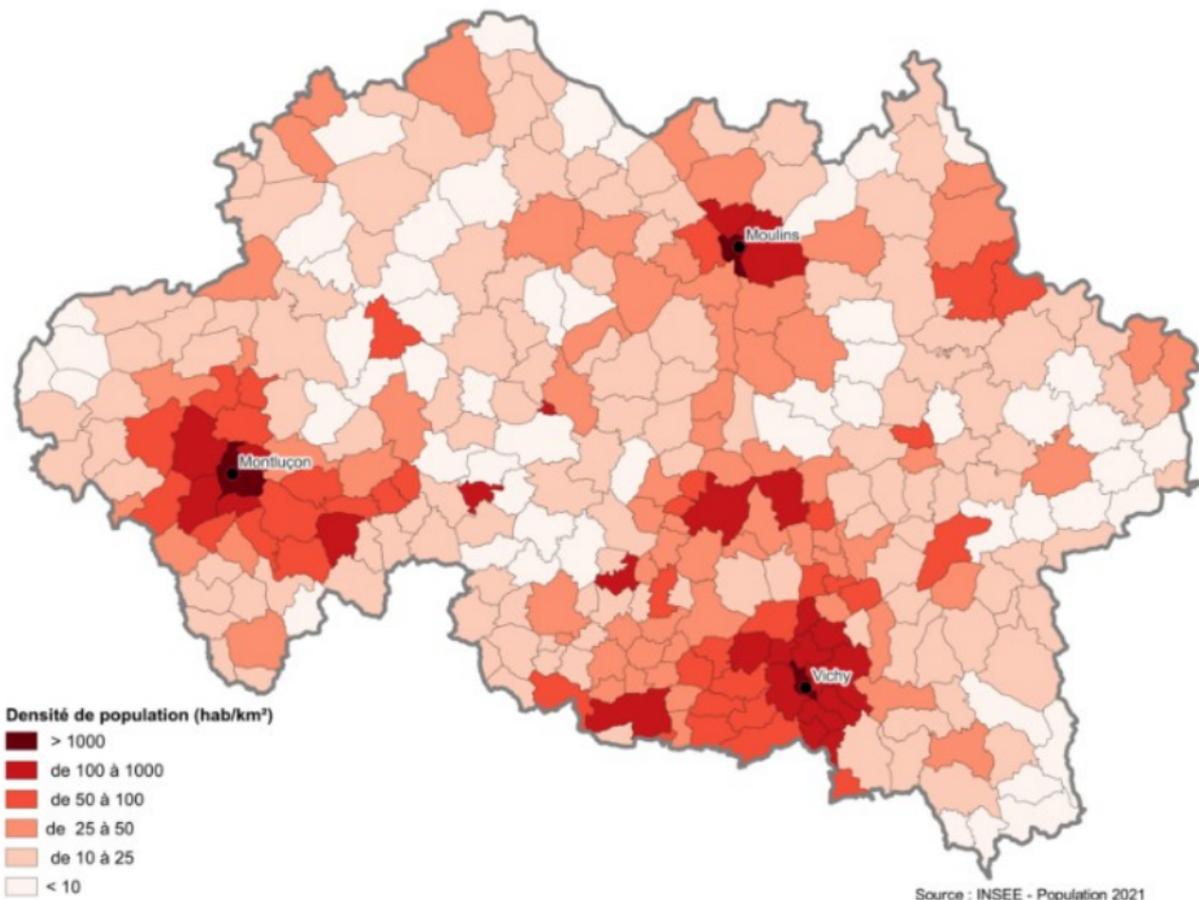
Ces chiffres caractérisent le département de l'Allier en tant que territoire rural.

Quelques chiffres sur les variations de population :

Entre 2015 et 2021, l'Allier a perdu **6 741** habitants, soit une baisse de **2 %**. Sur les **317** communes, **64 %** ont vu leur nombre d'habitants diminuer.

La commune qui a vu sa population baisser le plus, entre 2015 et 2021, est L'Ételon avec **- 20,4 %** d'habitants. À l'inverse, celle qui enregistre la hausse la plus importante est Lalizolle avec **+ 23,5 %**.

Concernant les EPCI, la communauté d'agglomération Montluçon communauté accuse **- 6,1 %** d'habitants, alors que de son côté la communauté d'agglomération Vichy Communauté voit sa population croître de **+ 1 %**.

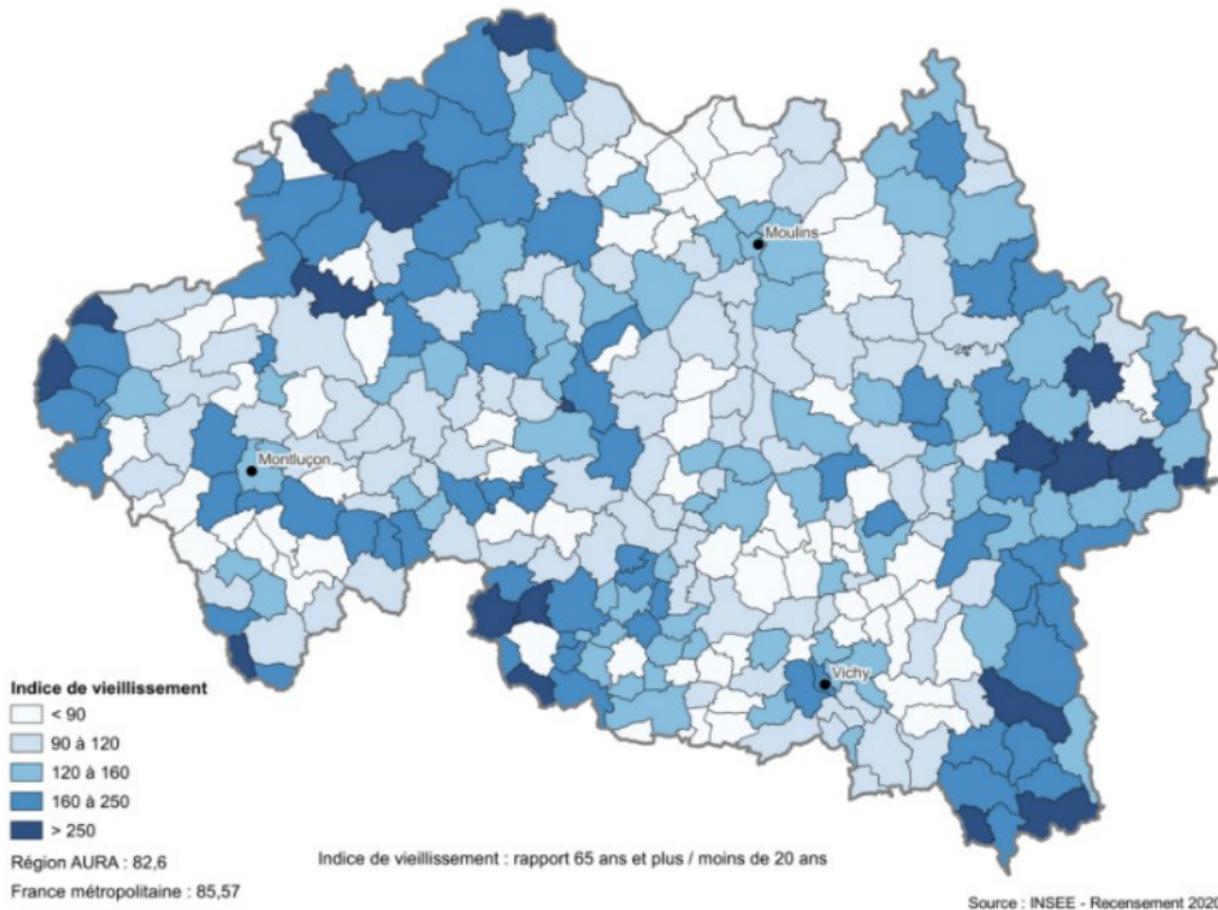


LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION →

L'Allier a perdu **7 434** habitants entre 2014 et 2020, du fait d'un solde naturel négatif plus fort (- **2,53%**) que le solde migratoire positif enregistré (+ **0,37%**). En 2020, on dénombre **3 912** seniors de plus qu'en 2016, soit une hausse de **4,59 %**.

	Âge de la population (2020)		
	Personnes âgées de moins de 30 ans	Âge médian	Personnes âgées de 60 ans et plus
France	35,1 %	41 ans	26,5 %
Région AuRA	35,6 %	41 ans	25,9 %
Département de l'Allier	29,1 %	48 ans	35,1 %

Concernant les 3 villes principales du département, c'est à Vichy que l'âge médian est le plus élevé avec **52 ans** contre **45 ans** pour Montluçon et **43 ans** pour Moulins. Les communes périurbaines de ces 3 villes présentent un âge médian de **49 ans**. Ce dernier est de **48 ans** dans le reste du département (hors unités urbaines de Montluçon, Moulins et Vichy).



L'EMPLOI →

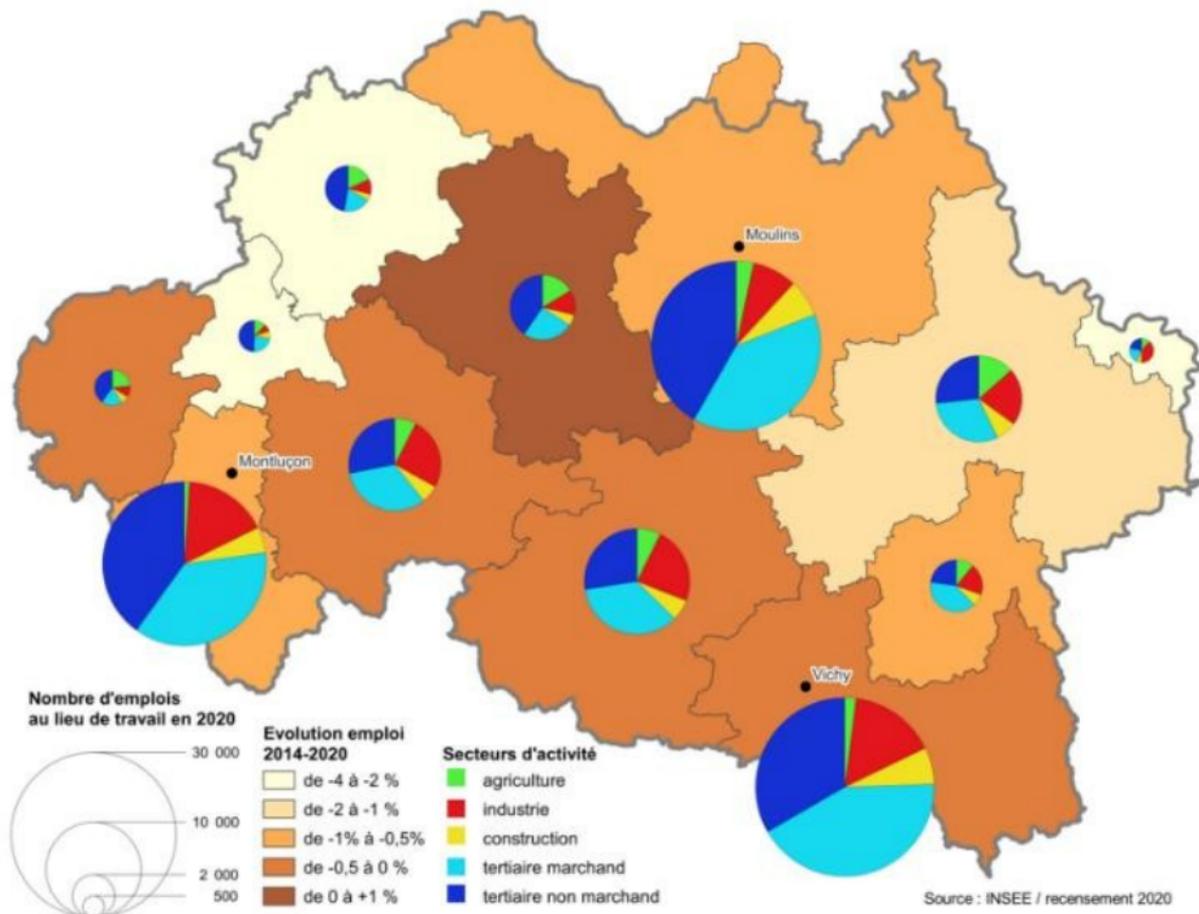
	Évolution des emplois au lieu de travail (2014-2020)	Taux d'activité des 15 à 64 ans	Taux de chômage des 15 à 64 ans
France	+2,7 %	74,6 %	12,3 %
Région AuRA	+3,7 %	75,8 %	10,9 %
Département de l'Allier	-3,6 %	73,1 %	13,1 %

En 2020, l'Allier compte près de **122 000** emplois répartis en 5 secteurs d'activités :

- **37 %** : commerce, transports, services divers
- **35,8 %** : administration publique, enseignement, santé, action sociale
- **15,9 %** : industrie
- **6,4 %** : construction
- **4,9 %** : agriculture

Il faut souligner le poids relativement marqué de l'industrie dans certains EPCI : CC Commentry Montmarault Nérès, CC Saint-Pourçain Sioule Limagne, CC Entr'Allier Besbre et Loire, CC Pays de Lapalisse... Quant à l'agriculture, elle représente de **13,5 à 23,4 %** des emplois dans **4** EPCI : Entr'Allier Besbre et Loire, Bocage Bourbonnais, Pays de Tronçais et Pays d'Huriel.

(Données non significatives pour la CC Le Grand Charolais où seules les 3 communes de l'Allier sont prises en compte)



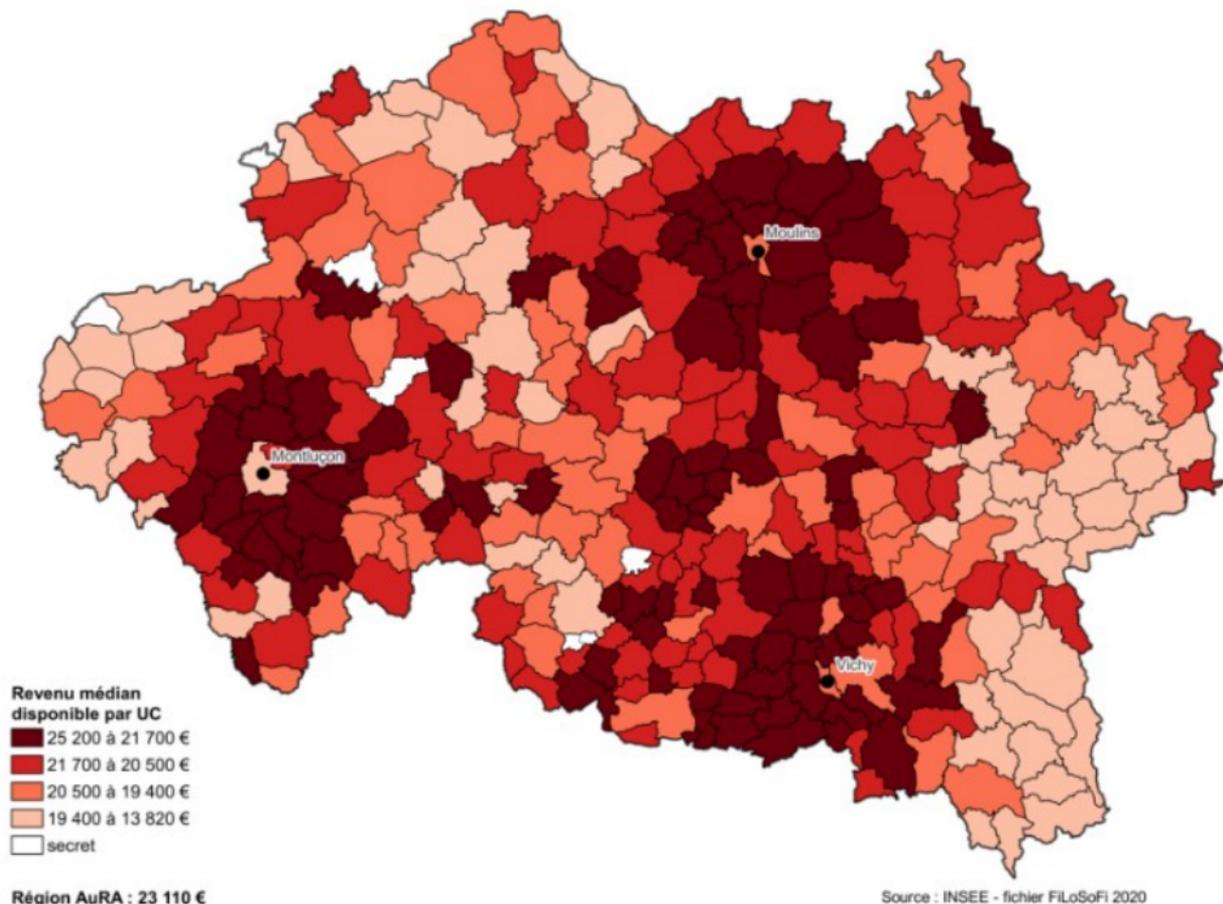
LES REVENUS →

Revenu médian : Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

Unités de consommation (UC) : Pour comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation. Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- **1 UC** pour le premier adulte du ménage
- **0,5 UC** pour les autres personnes de 14 ans ou plus
- **0,3 UC** pour les enfants de moins de 14 ans.

	Part des ménages fiscaux imposés en 2020	Taux de pauvreté du référent fiscal en 2020
France	51,1 %	14,4 %
Région AuRA	51,5 %	12,7 %
Département de l'Allier	42,6 %	15,3 %



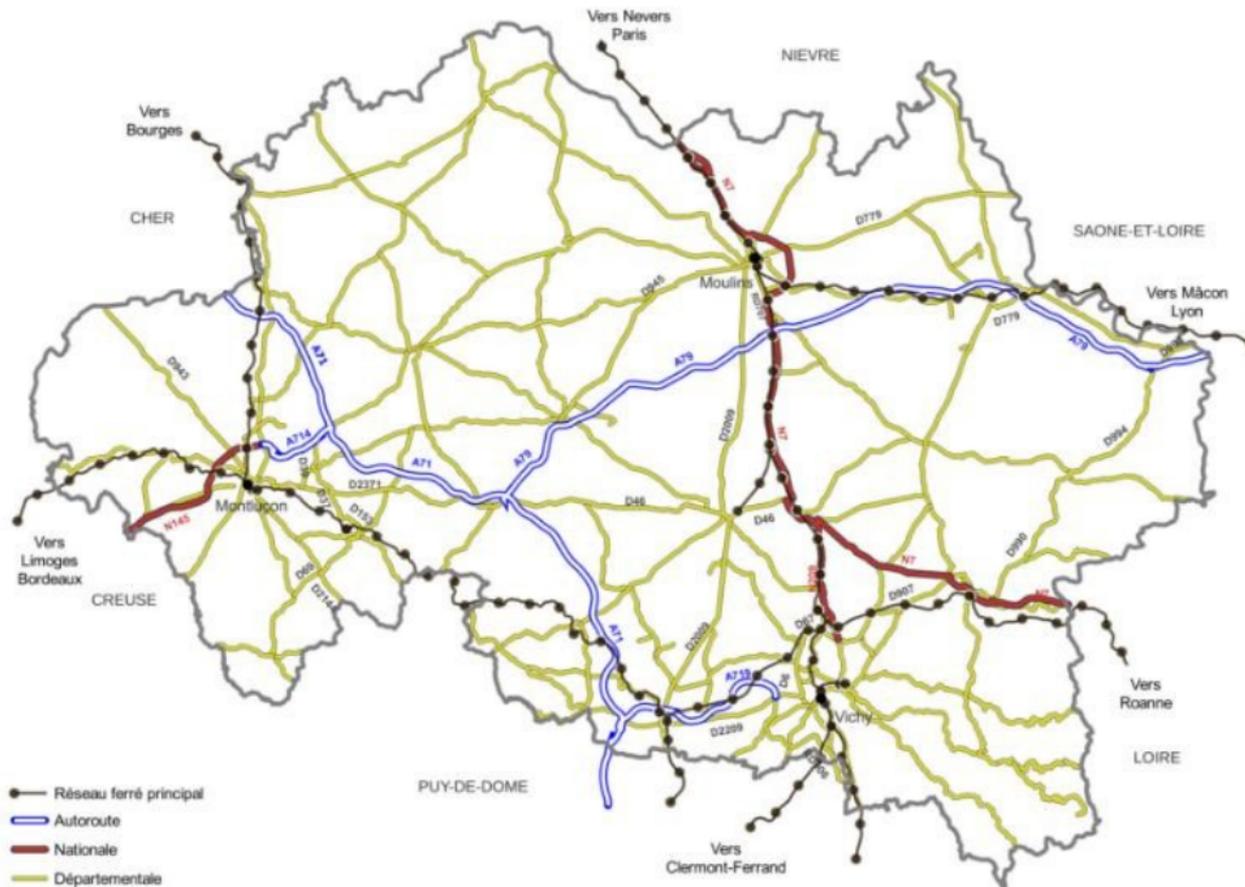
LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT →

Outre les voies communales, les routes de l'Allier sont gérées par :

- l'État au travers de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-est : RN7, RN209, sur un total de 102,8 km et de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest : RN145 sur 19,4 km.
- APRR : A79 (88 km), A71 (78,6 km), A714 (10,4 km), partie située à l'ouest de l'A71 entre l'échangeur de Bizeneuille et le pont des Nautes à Saint-Victor et l'A719 (22,7 km).
- le Conseil Départemental de l'Allier pour l'ensemble des routes départementales, soit 5 283,9 km.

Le réseau ferroviaire est principalement marqué par les liaisons avec Paris, Lyon et Clermont-Ferrand. On note par ailleurs pas ou peu de liaisons entre les 3 agglomérations, compensées en partie par des lignes d'autocars.

Zoom sur la Route Centre Europe Atlantique : La RCEA relie l'Europe de l'Est à la façade atlantique. Dans l'Allier, elle emprunte d'est en ouest, l'A79, l'A71, l'A714 puis la RN145. Cet axe est emprunté par environ **15 000** véhicules/jour, dont une moitié de poids lourds. Historiquement très accidentogène (notamment sur la partie ex-RN79), la RCEA dans l'Allier a fait tout récemment l'objet d'un chantier d'envergure avec la transformation de ce tronçon en autoroute : la nouvelle A79, baptisée La Bourbonnaise et mise en service en totalité le 4 novembre 2022, est la première en France à être équipée d'un péage à flux libre, permettant de fluidifier la circulation.



Source : IGN BD TOPO® - 2022

LES DOCUMENTS D'URBANISME →

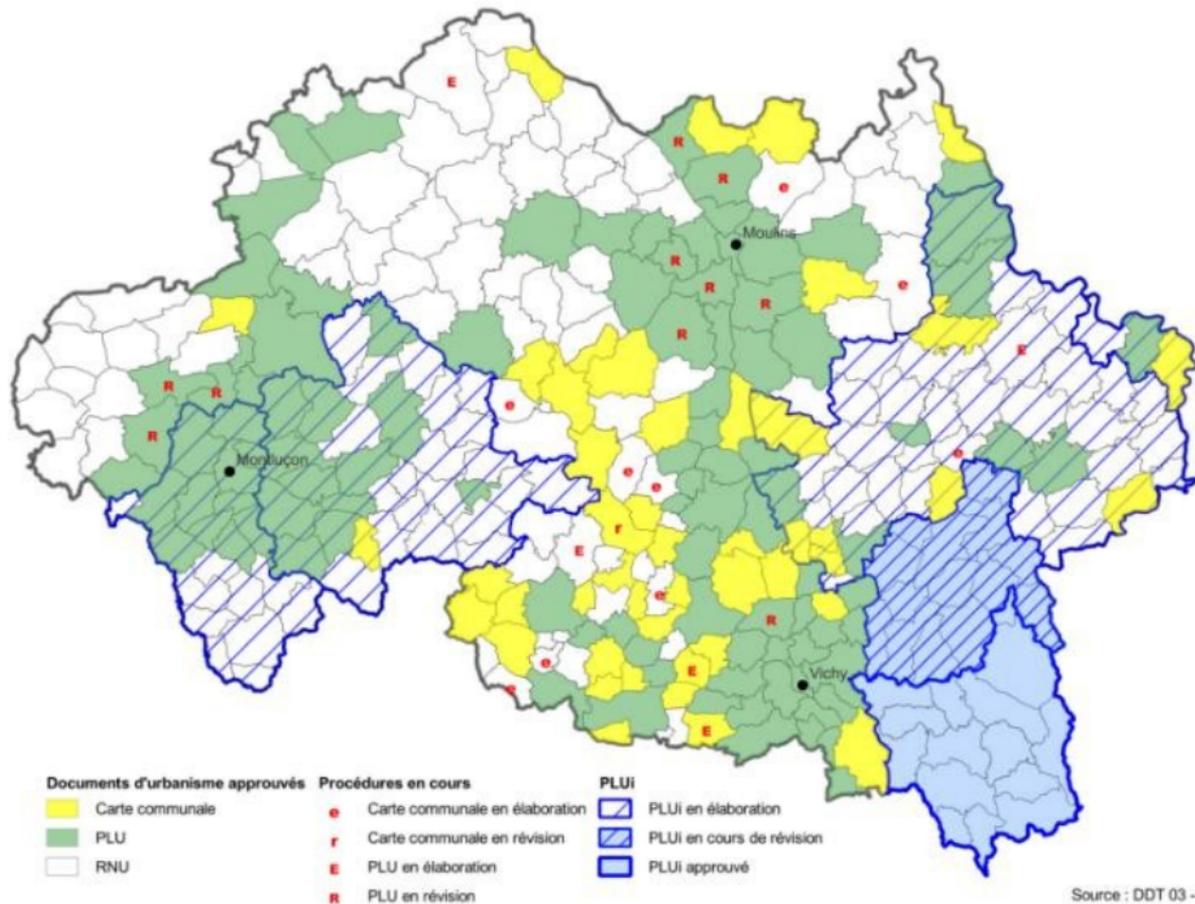
Outils de planification, les documents d'urbanisme sont les instruments classiques des acteurs publics locaux, pour l'aménagement de l'espace, le développement des territoires, et plus particulièrement pour l'encadrement de l'usage des sols. Ils traduisent un projet de territoire.

Ils visent à répondre aux besoins quotidiens de la population en habitations, commerces, services, lieux de travail et mobilités. Ils cherchent à préserver et développer la qualité du cadre de vie, en adaptant l'organisation territoriale selon la démographie, en promouvant la mixité sociale, en garantissant le maintien de la nature dans les secteurs urbanisés, en maîtrisant la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers...

Aujourd'hui avec la prise de conscience de la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique et de conduire efficacement les grandes transitions écologique, énergétique et numérique, avec l'implication de tous, la planification territoriale devient aussi un mode d'intervention privilégié en matière énergétique et environnementale.

Quelques chiffres

Dans le département, sur **317** communes, en 2023 : **129** communes sont couvertes par un PLU communal ou intercommunal, **47** communes sont couvertes par une carte communale et **141** communes sont dépourvues de document d'urbanisme.



Source : DDT 03 - 2023

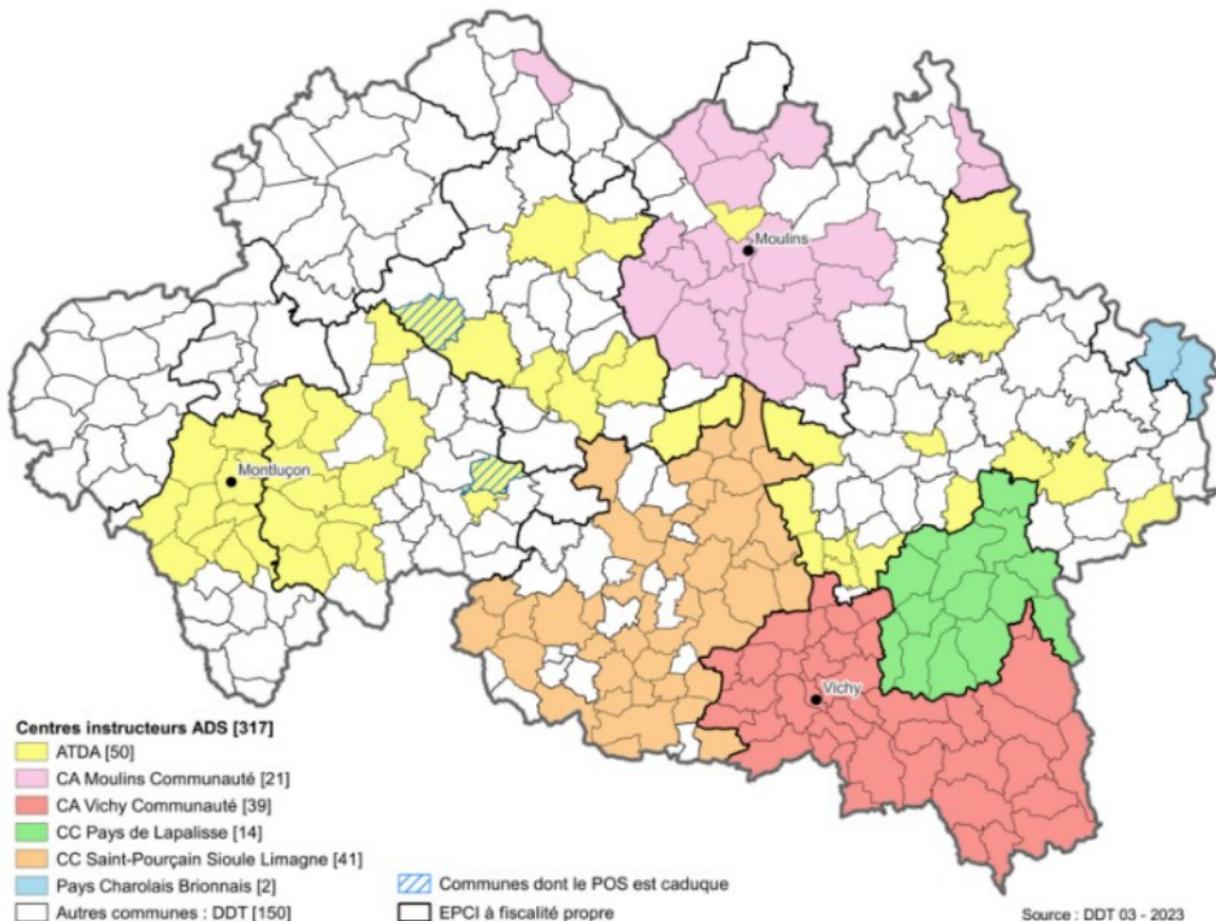
LES SERVICES INSTRUCTEURS →

Les actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) sont réglementés par le code de l'urbanisme.

En fonction de la nature du demandeur, de l'objet de la demande, de la commune d'implantation du projet, le service chargé de l'instruction du dossier et l'autorité compétente délivrant l'autorisation peuvent varier.

Allier – Nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées en 2022

Permis de construire	1 843
Permis d'aménager	61
Permis de démolir	97
Déclarations préalables	5 567



LES SERVICES AU PUBLIC →

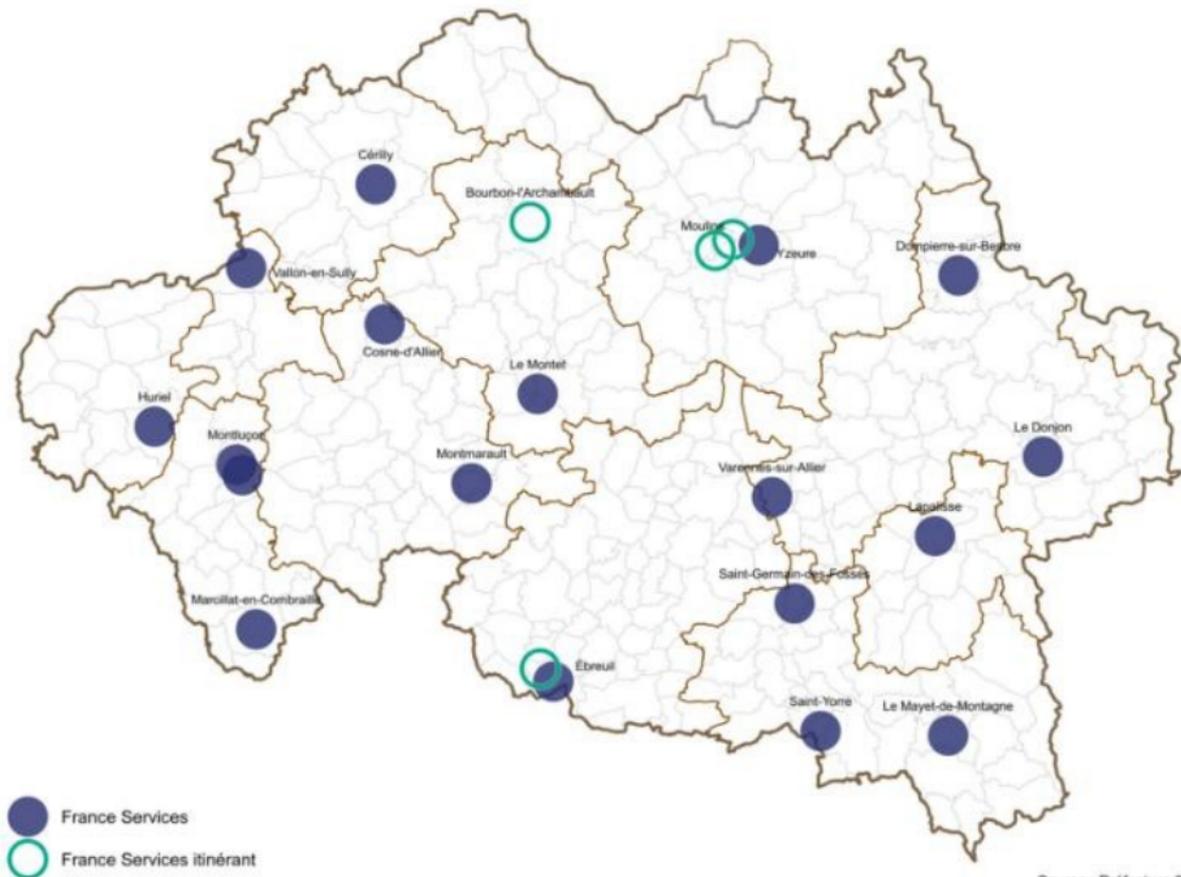
Piloté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), le réseau des structures labellisées France services a été créé afin de renforcer la présence des services publics de proximité, partout en France, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Véritables guichets uniques de proximité, plusieurs administrations y sont regroupées : Direction générale des finances publiques, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales, l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite, la mutualité sociale agricole (MSA).

Sur les sujets santé, famille, retraite, droits, logement, impôt, recherche d'emploi ou encore accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien.

Le réseau en chiffres

On compte plus de **2 600** espaces France services sur le territoire national, dont **22** sont situés dans le département de l'Allier. À noter : tous les territoires de l'Allier sont à moins de 30 minutes en voiture d'un espace France services.



Source : Préfecture 2023

LES DÉMARCHES DE REVITALISATION →

Lancé en 2018, le programme « Action cœur de ville » vise à revitaliser le centre-ville des villes moyennes. L'État, la Caisse des dépôts, l'Anah, Action logement, le CEREMA, l'ANRU, l'ADEME... ont mobilisé plus de **5 Md€** pour soutenir les projets des **234** villes lauréates dont **25** en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le lancement « Action cœur de ville 2" (2023-2026) est intervenu le 21 novembre 2022 avec comme fil conducteur : la nature en ville, la sobriété foncière, la décarbonation des mobilités. **5 Md€** minimum seront de nouveau engagés sur 4 ans.

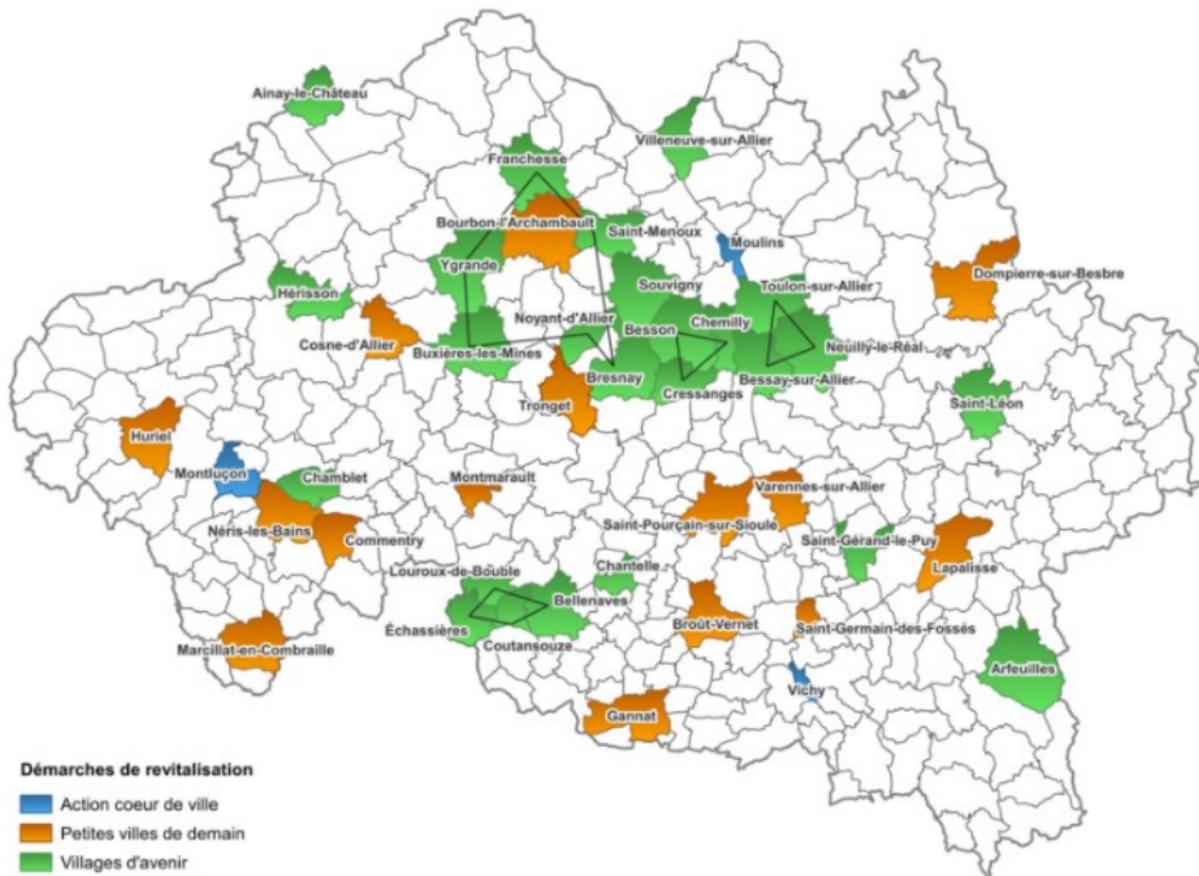
Dans l'Allier, 3 collectivités sont concernées : Moulins, Montluçon et Vichy.

« Petites villes de demain » est un programme piloté par l'ANCT, destiné aux communes de moins de **20 000** habitants exerçant des fonctions de centralité. L'ambition de ce programme est de redynamiser les villes centre en donnant aux maires des communes rurales, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, à l'aide de **3** piliers : le soutien en ingénierie (financement de chefs de projet par l'État, à hauteur de **75 %**), la mobilisation de financements (Anah, Banque des territoires, CEREMA, ADEME), l'accès à un réseau dédié de partage d'expériences.

Dans l'Allier, **15** communes bénéficient du programme (**7** chefs de projet en appui).

Ces 2 programmes sont complétés par d'autres, dédiés à renforcer le maillage du territoire : France services, Fabrique de territoire, Manufacture de proximité...

« Villages d'Avenir » est le 3^e programme déployé sur le territoire bourbonnais. Ce programme d'ingénierie opérationnel, dédié aux communes rurales est intégré à France ruralités. **25** communes bourbonnaises sont accompagnées à ce titre en 2024.

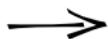


Démarches de revitalisation

- Action coeur de ville
- Petites villes de demain
- Villages d'avenir
- dont grappes

Source : DDT 03 - décembre 2023

LE FONDS VERT



Le Fonds Vert, lancé en 2023 et annoncé jusqu'en 2027, a représenté une enveloppe de **2 Md€** en 2023, destinée à accélérer la transition écologique dans les territoires à travers **3** axes (performance environnementale, adaptation aux changements climatiques et amélioration du cadre de vie), déclinés en **14** mesures.

À l'échelle de l'Allier, cela a représenté une enveloppe de **5,02 M€** pour les **6** mesures instruites à l'échelon départemental par la Direction Départementale des Territoires.

Au bilan, sur **75** dossiers déposés au fil de l'eau, **56** ont d'ores et déjà été acceptés.

S'y ajoutent **16** lauréats sur **32** dossiers déposés au titre des **4** mesures instruites au niveau régional, pour un montant total de **3,01 M€** supplémentaires sur le territoire.

Le Fonds vert sera doté en 2024 d'une enveloppe de **2 Md€**, répartis sur **16** mesures, dont plus de **6 M€** sur les mesures départementalisées, auxquels s'ajoutera l'enveloppe des mesures régionales.

Mesures instruites au niveau local

Arrondissement de Montluçon

1 211 436 €

= autorisations d'engagement

319 979 €

= crédits de paiement

Arrondissement de Moulins

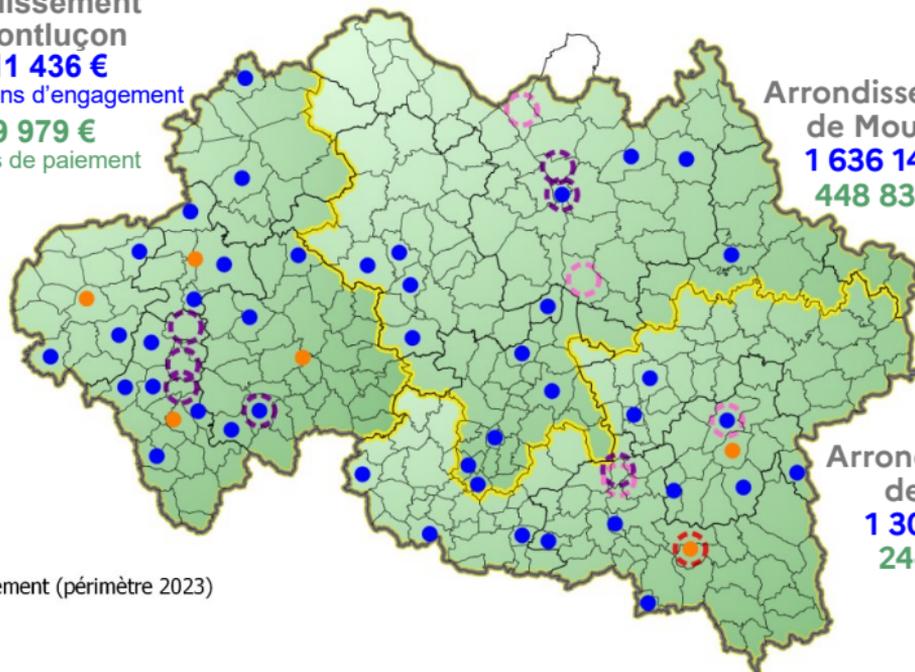
1 636 140 €

448 836 €

Arrondissement de Vichy

1 306 936 €

244 757 €



Arrondissement (périmètre 2023)

EPCI

Mesures départementales (5,02 M€)

● Commune lauréate

● EPCI lauréat

+ Conseil départemental (rénovation énergétique) : 730 000 €

+ le SDIS (prévention des incendies de forêt et de protection contre les feux) : 120 783€

+ le SMEPL (prévention des inondations) : 14 200 €

Mesures régionales (3,01M€)

○ Recyclage foncier niveau commune

○ Recyclage foncier niveau EPCI

○ Renaturation

+ Stratégie nationale biodiversité : LPO (1 dossier), CEN Allier (4 dossiers)

+ Tri à la source/biodéchets : SICTOM région Montluçonnaise (1 dossier)

LES ZONAGES D'AIDES →

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) et zone de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMIR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales.

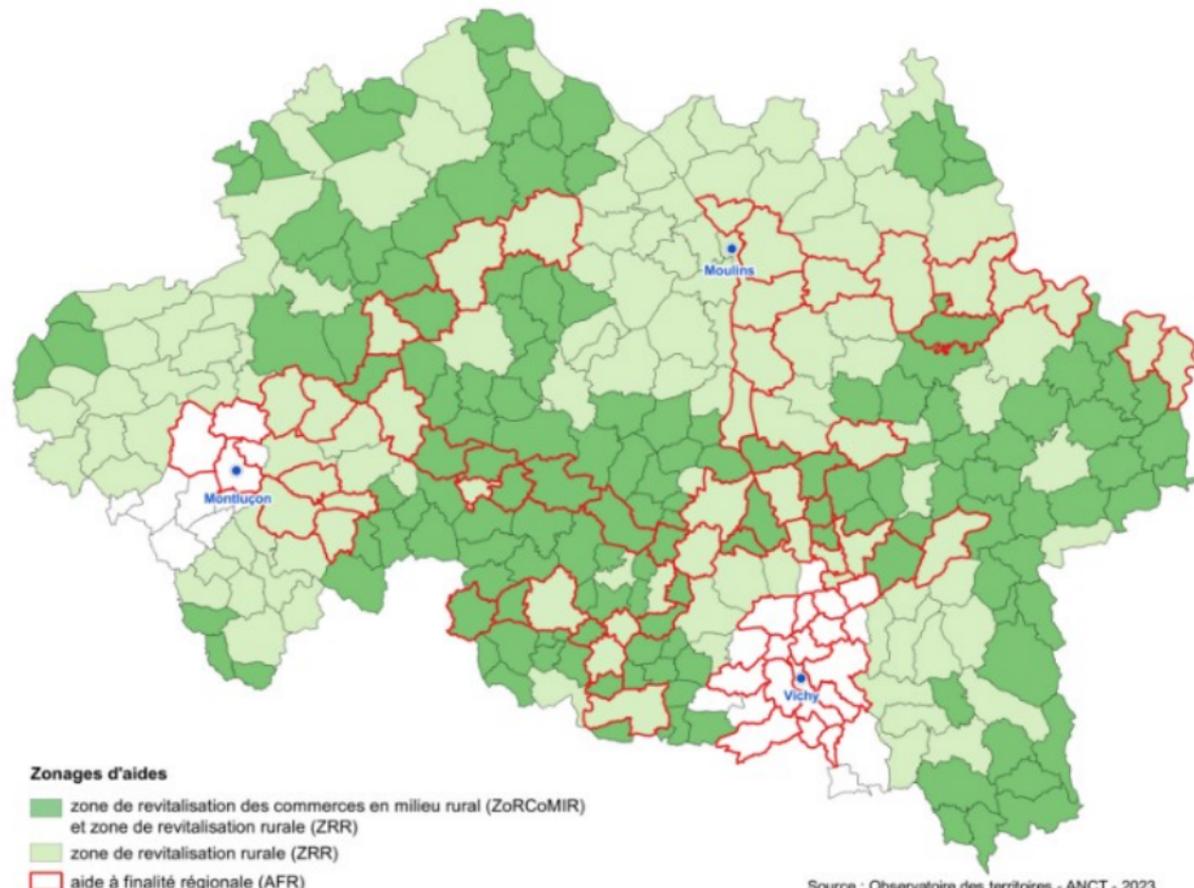
L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Les entreprises situées en ZRR ou les petits commerces de proximité situés en ZoRCoMIR peuvent donc bénéficier sous certaines conditions, d'exonérations fiscales. Ces deux dispositifs ne sont pas cumulables.

Les zones d'aides à finalité régionale (AFR) visent à contribuer au développement des territoires en difficulté en soutenant les investissements productifs et créateurs d'emplois.

Quelques chiffres

Dans le département, **284** communes sont classées en ZRR, **147** en ZoRCoMIR et **77** en zones d'AFR.



Source : Observatoire des territoires - ANCT - 2023

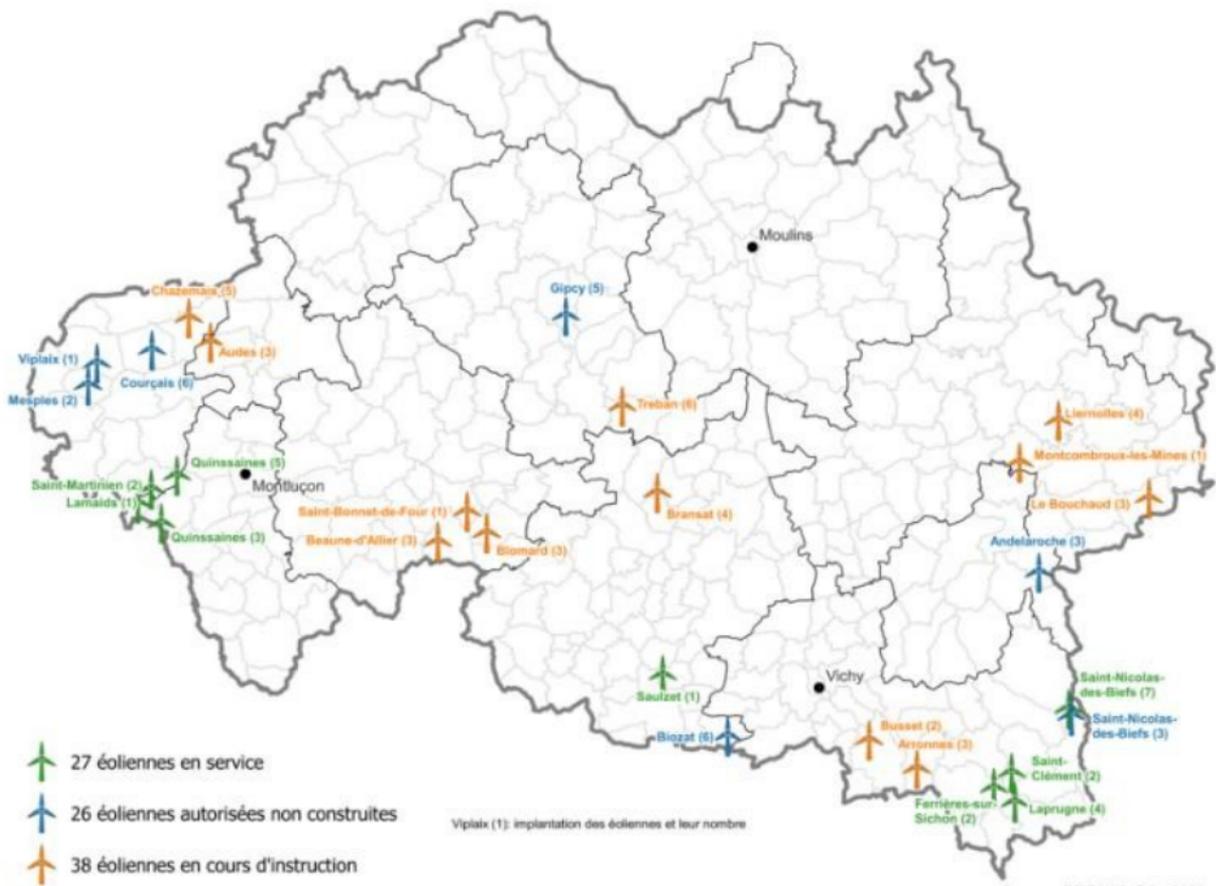
L'ÉOLIEN →

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe un objectif de puissance installée pour la filière éolienne terrestre de **24,1 GW** en 2023 et entre **33,2** et **34,7 GW** en 2028.

Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) fixe des objectifs de production cohérents avec la PPE : une puissance de **2,5 GW** pour la filière éolienne à l'horizon 2030.

Au 30 juin 2023, **697 MW** étaient en service au sein de la région.

Dans le département de l'Allier, à cette même date, **27** éoliennes regroupées en **6** parcs représentent une puissance installée de **53,8 MW**.



Viplaix (1): implantation des éoliennes et leur nombre

Source : DREAL AuRA - 2023

LE PHOTOVOLTAÏQUE →

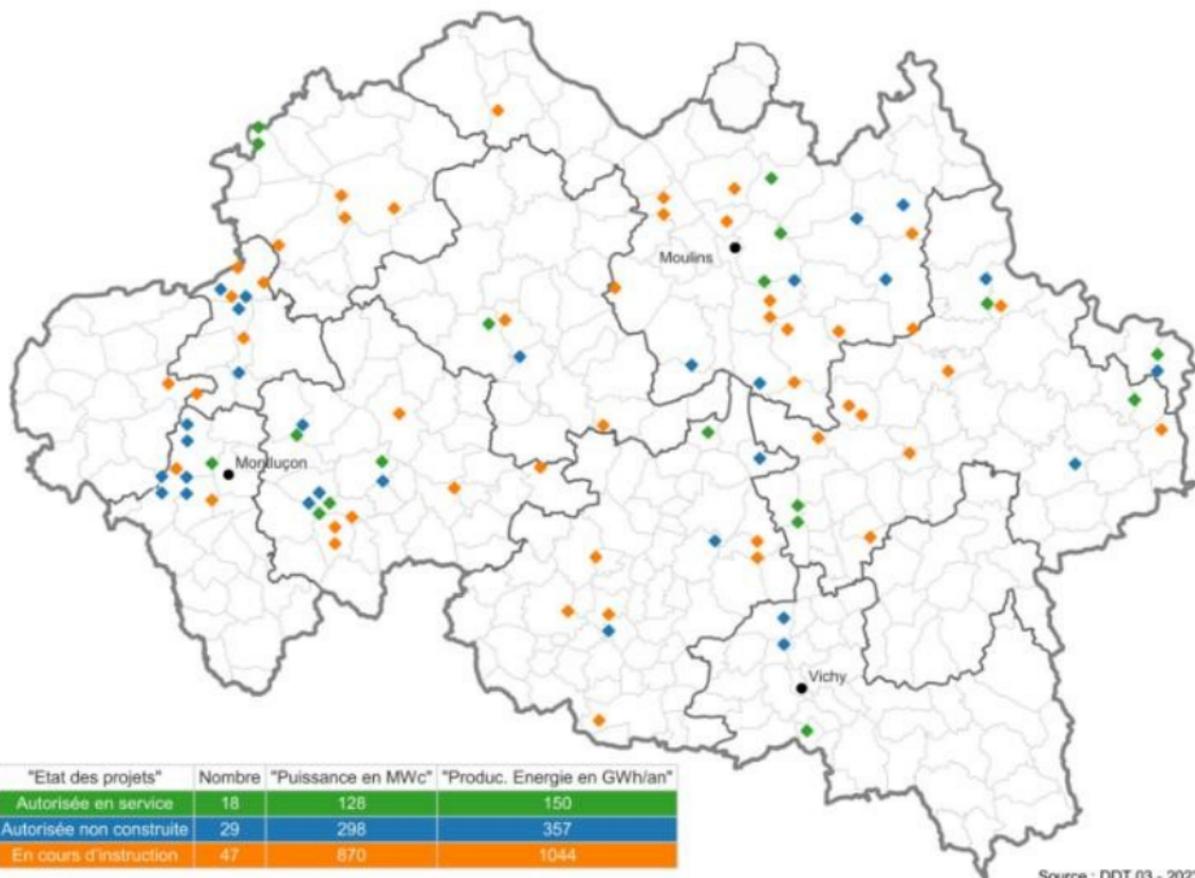
Dans le cadre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie et de hausse des énergies renouvelables dans le mix énergétique, le photovoltaïque a un rôle important à jouer.

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'atouts pour le développement des projets solaires photovoltaïques, grâce à un bon niveau d'ensoleillement, une forte activité agricole avec un potentiel d'installation en toiture et de grandes superficies non urbanisées.

Le développement de cette énergie a longtemps reposé sur des projets de petite taille (toitures de particuliers), mais dès 2009, de nombreux projets sur des surfaces plus importantes sont apparus sur des bâtiments agricoles puis sous la forme de centrales au sol.

Quelques chiffres : Au niveau régional, au 30 septembre 2023, le photovoltaïque représente une puissance raccordée de **2 217 MW** totale (sol + toiture).

Dans le département de l'Allier, elle représente **291 MW**, avec une augmentation de la puissance de **12 %** depuis 1 an et de **31%** sur les 2 dernières années. Cette forte augmentation se traduit par une pression accrue sur les surfaces disponibles pour le développement de centrales photovoltaïques au sol, et notamment les surfaces agricoles. La doctrine des services de l'État en la matière prévoit de privilégier l'implantation de ce type de projet en zones dites « dégradées » ou déjà anthropisées (toitures et parkings existants).



Source : DDT 03 - 2023

LA MÉTHANISATION →

Dans le cadre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie et de hausse des énergies renouvelables dans le mix énergétique, la filière méthanisation est une des solutions.

Il existe 2 formes de valorisation énergétique dans la filière méthanisation :

- la cogénération : production de chaleur et d'électricité,
- l'injection directe de biogaz dans le réseau public de gaz.

Quelques chiffres

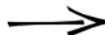
Dans l'Allier, **11** installations agricoles sont en fonctionnement au 1^{er} décembre 2023 :

- **5** en cogénération pour une puissance totale de **990 kWh**,
- **6** en injection pour une puissance de **950 Nm³**.

À savoir : **1** unité produisant en cogénération est en cours de transformation en injection.

En outre, **5** nouveaux projets agricoles ou territoriaux sont autorisés en injection gaz et sont en cours de construction. Ils représentent une puissance de **800 Nm³/h**.

LES BASSINS VERSANTS ET LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



Un bassin versant est une zone géographique de collecte des eaux par un cours d'eau et ses affluents.

Appartenant au bassin versant de la Loire, le réseau hydrographique du département est très riche et articulé autour de **3** grands cours d'eau.

La Loire marque la frontière entre le département de l'Allier et les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre sur près de **90 km** et sépare le Bourbonnais de la Bourgogne. Elle reçoit la Besbre qui descend de la Montagne bourbonnaise.

L'Allier traverse le département du Sud au Nord en son centre, sur **110 km** et se comporte tel un fleuve dans tout le département. Elle reçoit la Sioule.

Le Cher s'écoule dans les gorges des Combrailles jusqu'à Montluçon. Il trouve un val plus spacieux et traverse le département sur près de **75 km**.

Le saviez-vous ?

Le département abrite en outre plus de **5 000** étangs, presque exclusivement artificiels. Ils sont plus nombreux en Sologne bourbonnaise, alors qu'on retrouve les plus grands au nord-ouest du département : Goule (**110 ha**), Pirot (**94 ha**), Saint-Bonnet (**44 ha**). Réserves d'eau, piscicultures, bases nautiques, leurs usages sont multiples.

Le plan d'eau de Vichy totalise quant à lui **120 ha** et celui de Rochebut **170 ha**.

L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU DE SURFACE →

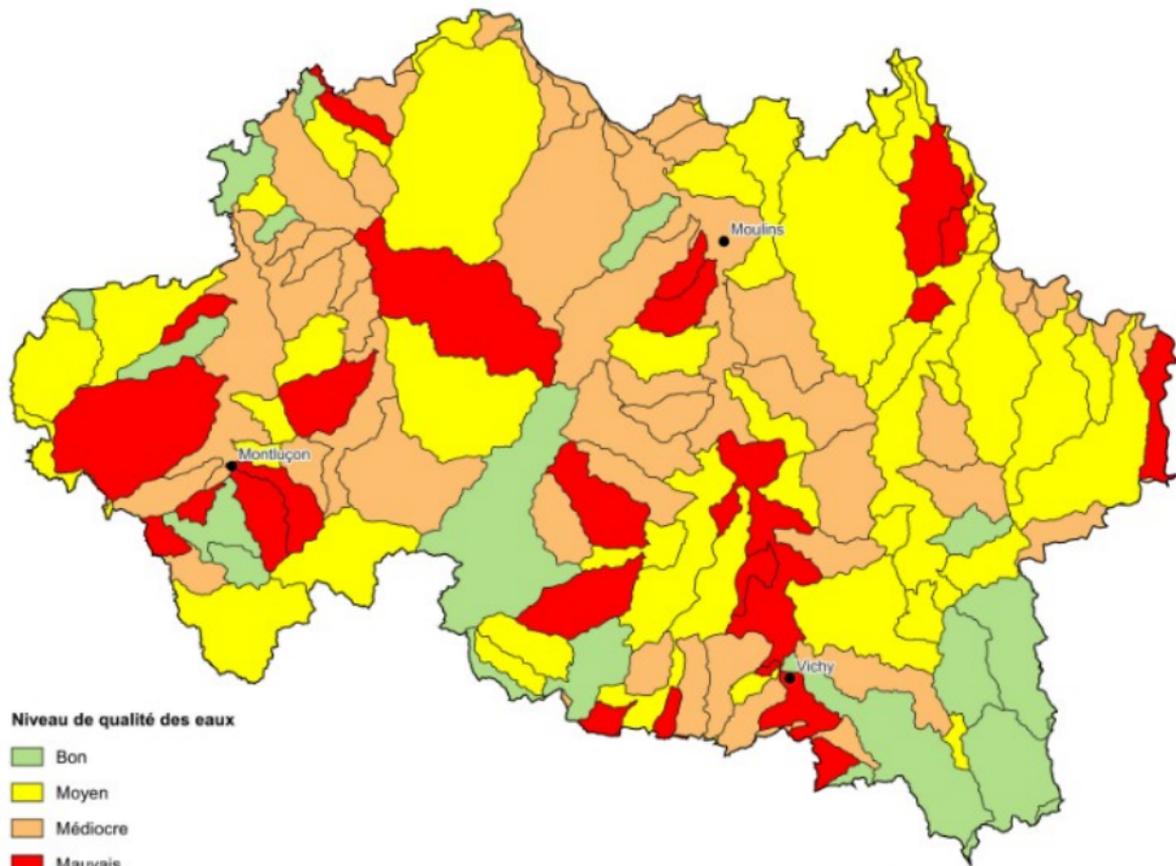
La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux.

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

Pour chaque type de masse d'eau (petit cours d'eau de montagne, lac peu profond de plaine...), il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

L'Allier intersecte **151** masses d'eau :

- **0** en très bon état,
- **25** en bon état,
- **53** en état moyen,
- **47** dans un état médiocre,
- **26** dans un état mauvais.

**Niveau de qualité des eaux**

- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

L'HYDROGÉOLOGIE →

L'aquifère correspond à la ressource en eau souterraine.

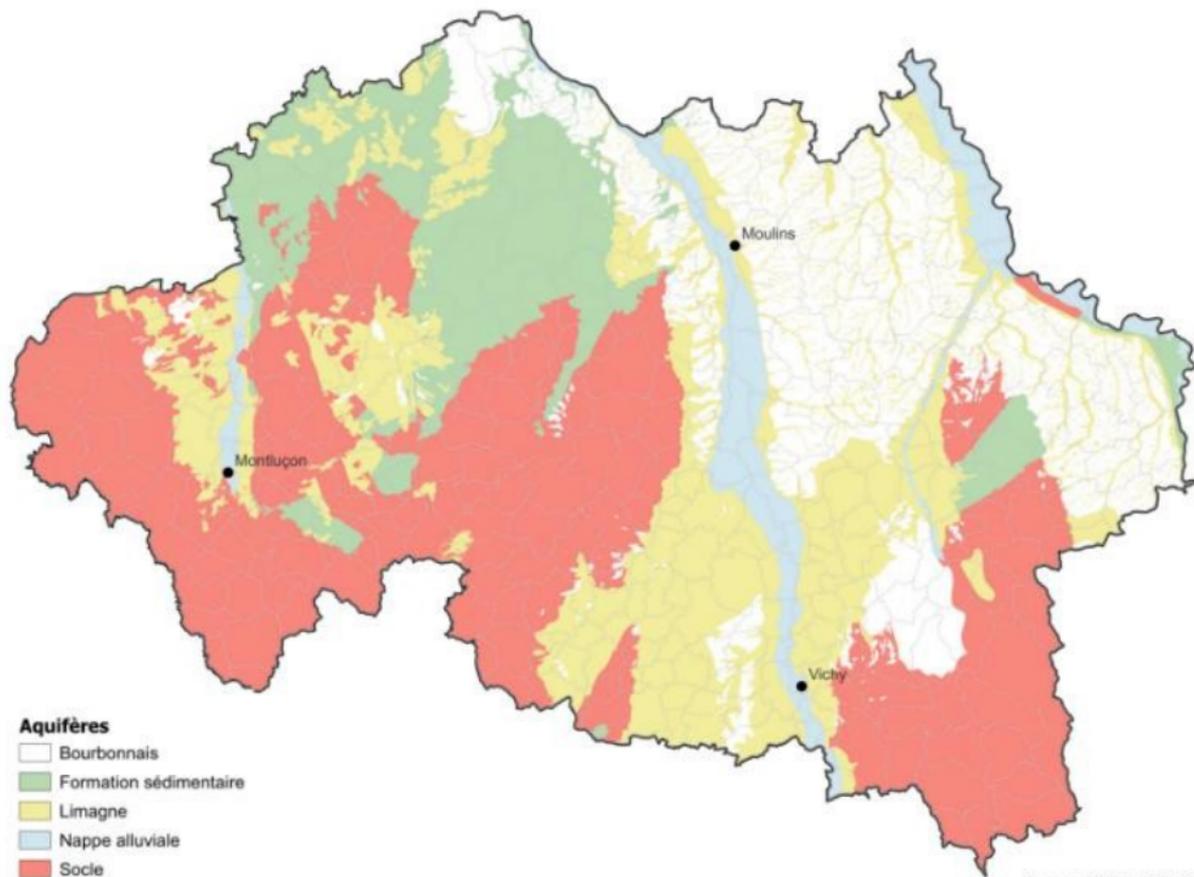
La nappe alluviale (bleu) : On retrouve dans le département trois nappes principales qui bordent les principaux cours d'eau. Elles représentent la source d'alimentation en eau potable la plus importante puisque 68% de la population en bénéficie.

Le socle (rouge) : Il recouvre la majeure partie du territoire de l'Allier et est composé de roches telles que le granite, le micaschiste, le gneiss. Ces formations hydrogéologiques sont dotées de ressources en eau faibles à très faibles.

Les formations sédimentaires de la région de Tronçais, de la période du secondaire (vert), sont composées de calcaires et de grès et sont exploitables en profondeur.

Les sables, argiles et graviers de la Sologne bourbonnaise, de la période du tertiaire (blanc), sont très hétérogènes.

Le bassin d'effondrement de la Limagne (jaune), formation marno-calcaire ou calcaire crayeux n'est pas aquifère et est inexploitable pour la production d'eau potable car il est fortement chargé en carbonate et sodium.



Source : BRGM / BDLISA 2022

LES SAGE →

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixent, dans un groupement de sous-bassins ou un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique ou à un système aquifère, les objectifs généraux d'une gestion équilibrée de l'eau afin de satisfaire aux principes énumérés à l'article 1 de la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992.

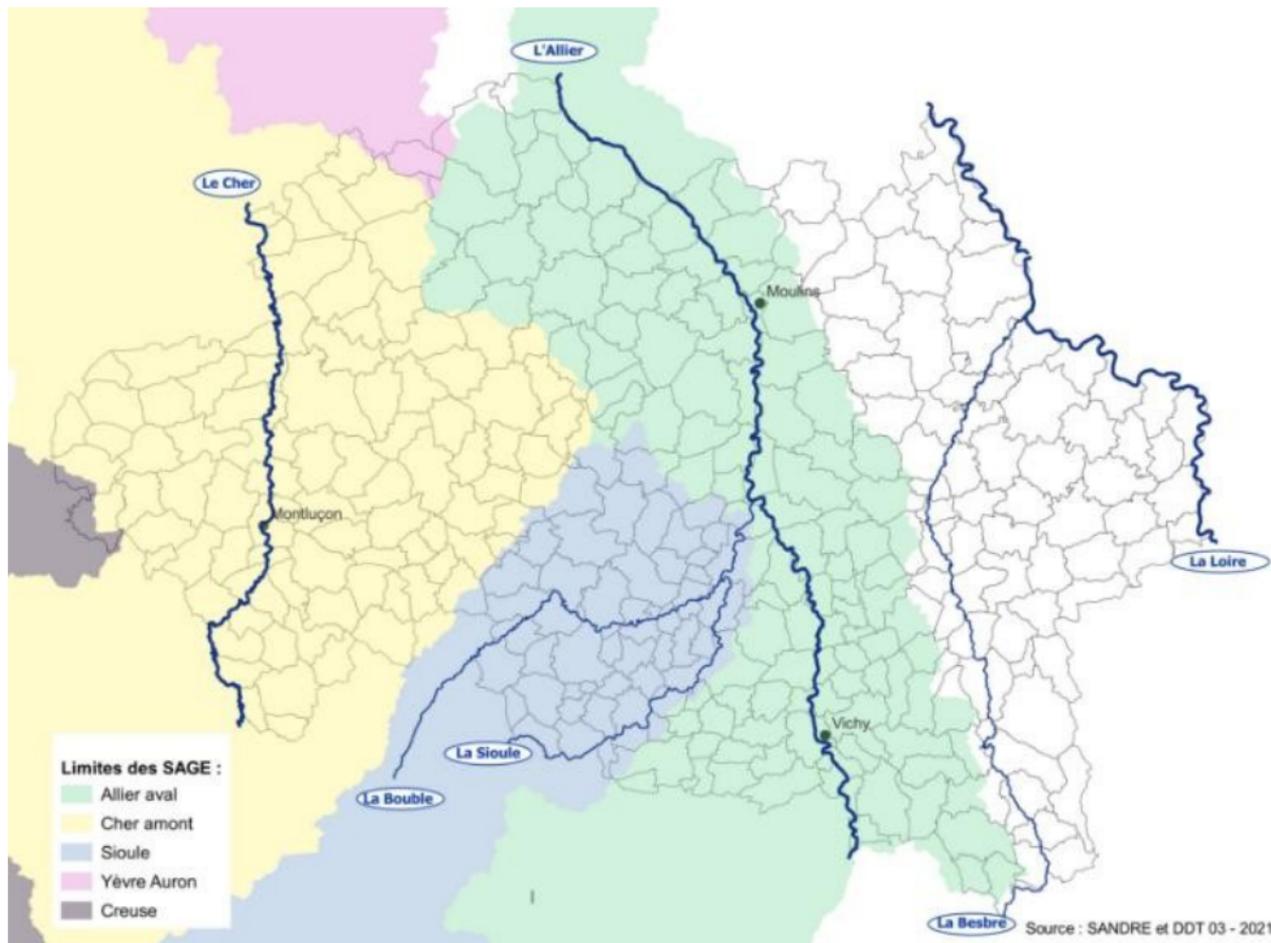
Les SAGE fixent notamment, dans le respect des orientations retenues dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, les objectifs de protection des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau, d'utilisation et de mise en valeur de ces ressources et de préservation des zones humides.

Un SAGE, élaboré par la commission locale de l'eau et approuvé par l'autorité préfectorale comprend : un plan d'aménagement et de gestion durable, un règlement, un atlas cartographique.

Quelques dates

Les **4** SAGE du département ont été approuvés le 13/11/15 pour le SAGE Allier Aval, le 05/02/14 pour le SAGE Sioule, le 25/04/14 pour le SAGE Yèvre Auron et le 20/10/15 pour le SAGE Cher Amont. Le SAGE Creuse est quant à lui toujours en cours d'élaboration.

(Pour en savoir plus : www.gesteau.fr)



LE RÉSEAU NATURA 2000 →

La constitution du réseau « Natura 2000 » est issue de la directive européenne « Oiseaux » de 1979, qui traite de la protection de certaines espèces d'oiseaux et de leurs habitats (notion de Zone de Protection Spéciale, ou ZPS) et la directive « Habitats » (1992), qui traite de la protection de certains habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage remarquable (notion de Zone Spéciale de Conservation, ou ZSC).

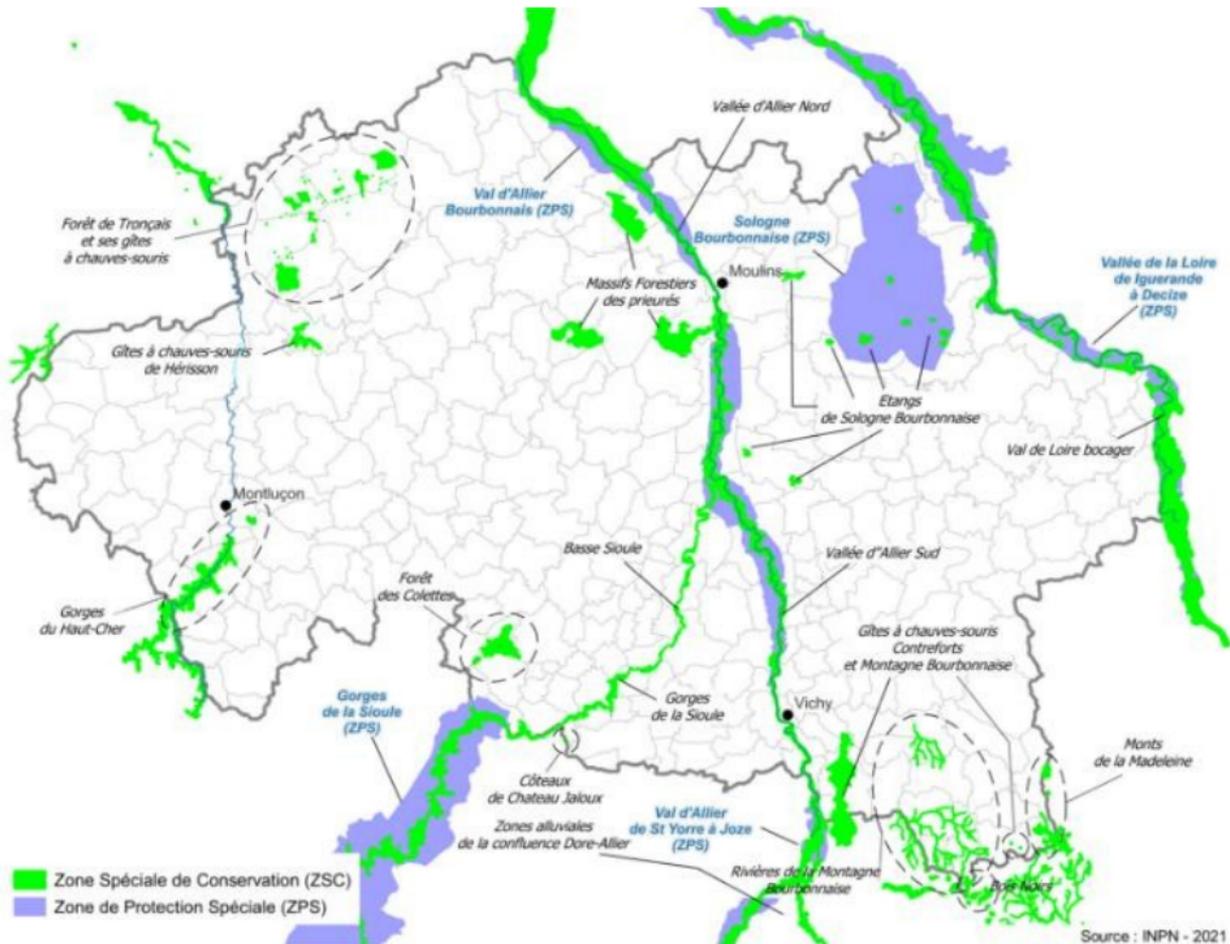
L'objectif est la création d'un réseau de sites d'intérêt écologique et la préservation du patrimoine naturel dans tous les pays de l'Union européenne. Les activités économiques et les usages compatibles avec ces objectifs restent autorisés. Il ne s'agit donc pas de « réserves » naturelles.

Quelques chiffres

Dans le département, le réseau est constitué de **21** sites Natura 2000 pour environ **72 500** hectares (soit près de **10 %** du territoire départemental), qui sont répartis ainsi :

- **16** sites Directive « Habitats » dont **15** pourvus d'un document d'objectifs (DOCOB) et d'une structure animatrice,
- **5** sites Directive « Oiseaux » tous pourvus d'un DOCOB et d'une structure animatrice.

La gestion des sites Natura 2000 est transférée aux régions à compter du 1^{er} janvier 2023.



Source : INPN - 2021

LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES →

Une **réserve naturelle** est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader.

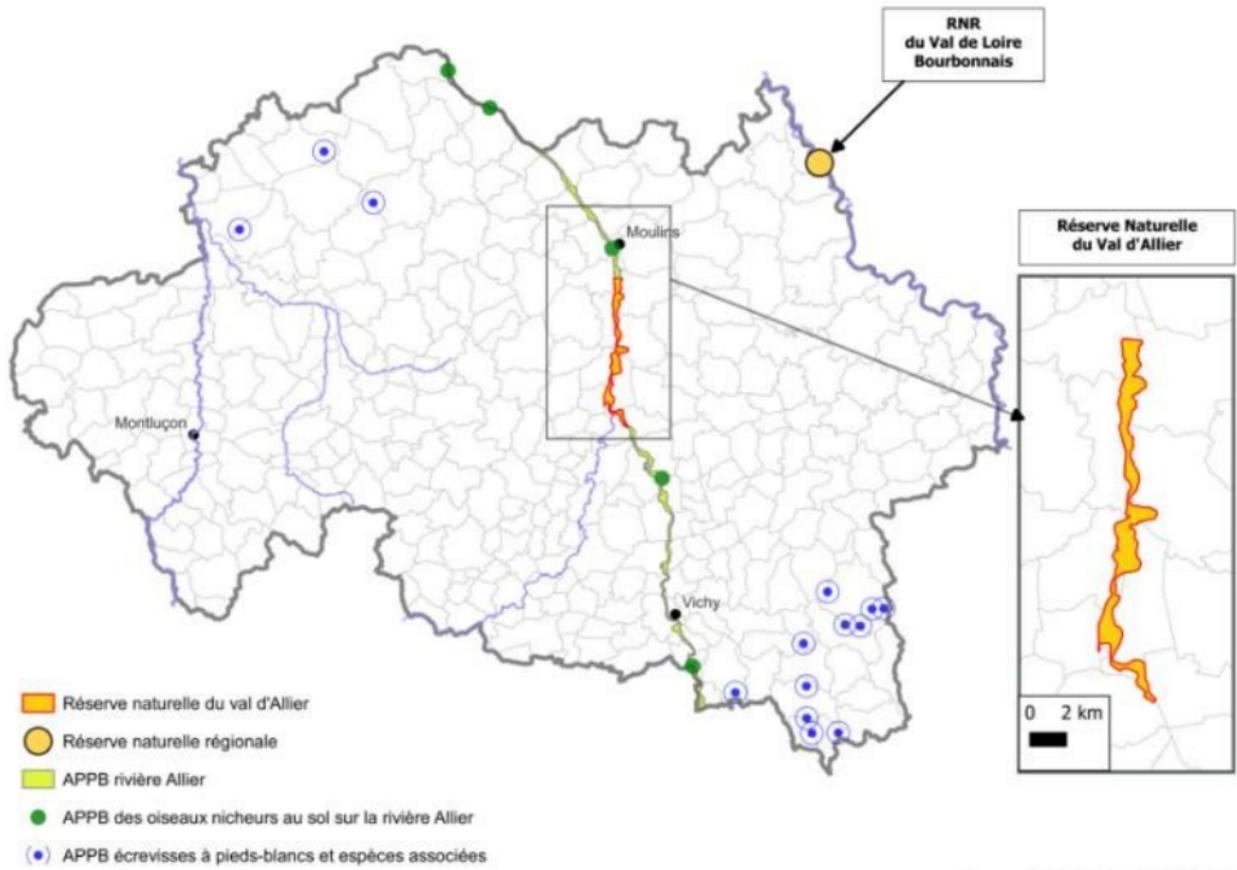
L'**Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)** vise à protéger des milieux naturels peu exploités par l'homme et nécessaires à la survie d'espèces floristiques et faunistiques protégées.

Dans le département

→ la réserve naturelle nationale du Val d'Allier (de Saint-Loup à Bressolles) instituée en 1994, concerne essentiellement le domaine public fluvial et vise à préserver le caractère sauvage de la rivière et les richesses de son milieu naturel (notamment la population d'oiseaux). Sa gestion est assurée par l'Office National des Forêts et la Ligue de Protection des Oiseaux.

→ La réserve naturelle régionale du Val de Loire Bourbonnais, créée en 2015 et gérée par le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, abrite une mosaïque de milieux naturels uniques liés aux divagations de la Loire dans son lit.

→ on compte **3 APPB** dans le département : l'APPB Oiseaux nichant au sol sur la rivière Allier (arrêté 1744/11 du 26/05/11), l'APPB « rivière Allier » (arrêté 1743/11 du 26 mai 2011) et l'APPB « écrevisse à pieds blancs et des espèces patrimoniales associées » (arrêté 1104/19 du 11/04/19).



- Réserve naturelle du val d'Allier
- Réserve naturelle régionale
- APPB rivière Allier
- APPB des oiseaux nicheurs au sol sur la rivière Allier
- APPB écrevisses à pieds-blancs et espèces associées

Source : DREAL AuRA - DDT 03 - 2019

LES GRANDS MASSIFS BOISÉS →

La forêt, richesse patrimoniale du département, couvre près de **130 000 ha** soit **18 %** du territoire de l'Allier, dont **20 %** de forêts publiques pour **80 %** de forêts privées. On compte également **1/5** de résineux pour **4/5** de feuillus.

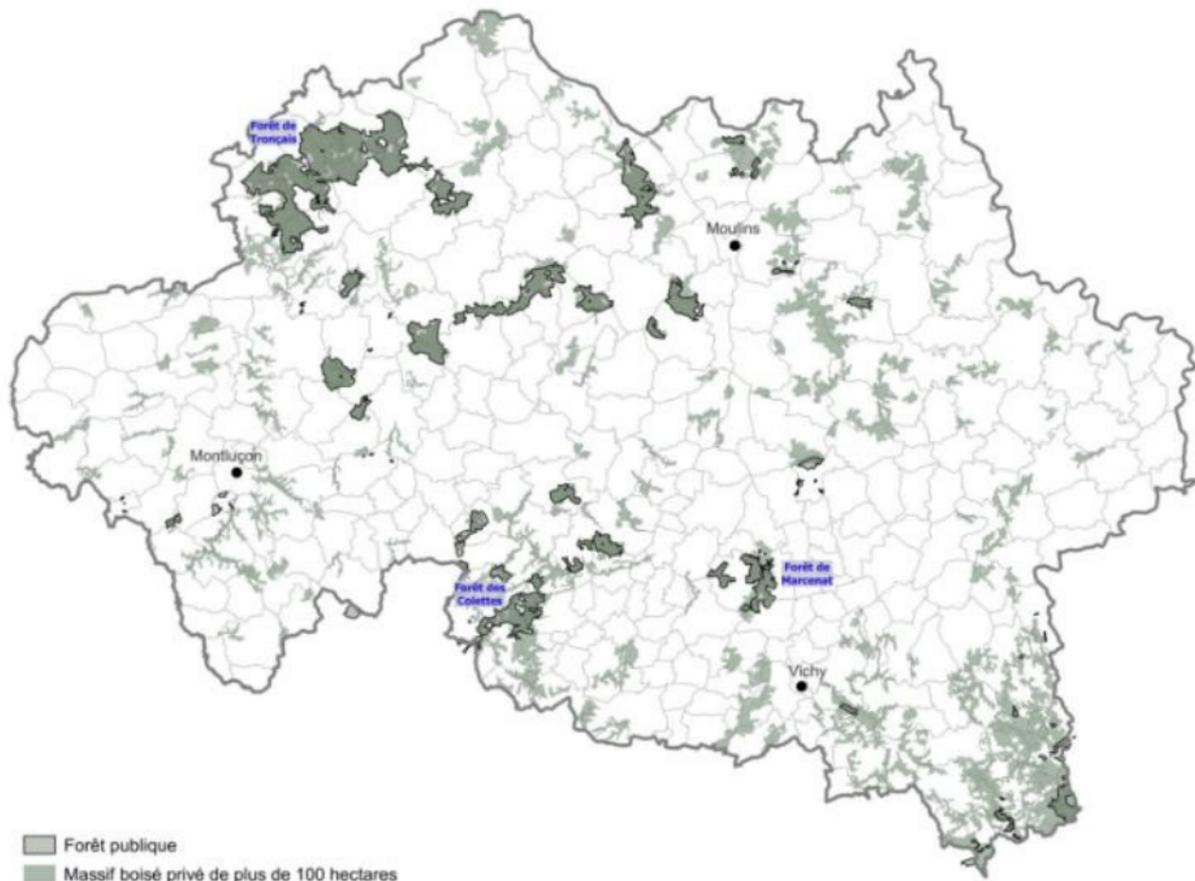
La forêt domaniale de Tronçais, labellisée forêt d'exception, est réputée pour ses feuillus et notamment ses chênes (qualité des bois utilisés pour les grands crus viticoles) ou encore celle des Colettes (magnifiques futaies de hêtres).

La forêt modèle également le paysage de la Montagne bourbonnaise. Le Douglas est devenu l'essence résineuse la plus importante (10 000 ha). Les résineux, bien que minoritaires, y constituent l'essentiel de la production.

Notons aussi que la diminution de la fréquence et de l'intensité des crues de l'Allier à partir de 1950 a favorisé l'installation d'un ruban de forêt alluviale le long de la rivière.

(en milliers d'hectares)	Surfaces boisées	Taux de boisement	dont forêts de production		
			feuillus	conifères	mixtes
France	17 000	31 %	9 900	3 000	1 800
Région AuRA	2 500	35 %	1 182	601	480
Département de l'Allier	130	18 %	107	23	non significatif

(Source : IGN)



Source : ONF - Corine Land Cover - 2018

LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE → (Secteurs d'intervention)

L'origine de cette corporation date de l'époque de Charlemagne, en l'an 813, où il fallait protéger les populations contre les loups très abondants sur le territoire national.

Aujourd'hui, les **15** lieutenants de louveterie du département sont des personnes privées, collaboratrices bénévoles de l'administration, qui exercent des missions de service public. Nommés tous les cinq ans par le préfet, les lieutenants de louveterie concourent à la régulation des animaux susceptibles de causer des dégâts et des dommages ou de menacer la sécurité publique. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse. Enfin, ils sont les conseillers techniques de l'administration (DDT de l'Allier) sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage et organisent sous l'autorité préfectorale, les battues administratives.

Quelques chiffres sur la chasse

Pour la saison 2022/2023, les chasseurs du département sont près de **20 %** moins nombreux qu'il y a **8** ans, soit **8 500** chasseurs. Les prélèvements en sangliers sur le même temps ont presque doublé passant de **3 605** sur la saison 2014/2015 à **5 886** pour la saison 2022/2023. Les prélèvements en cerfs sont passés de **365** à **310** et ceux en chevreuils de **5 930** à **7 317**.



Source : SE / BNFC - 2023

LES OTEX →

(Orientations technico-économiques des exploitations à l'échelle communale)

Il s'agit d'un indicateur de spécialisation économique des exploitations agricoles, lié aux revenus attachés à chaque production agricole dans chaque exploitation. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la production brute standard de la ou des productions concernées dépasse **2/3** du total.

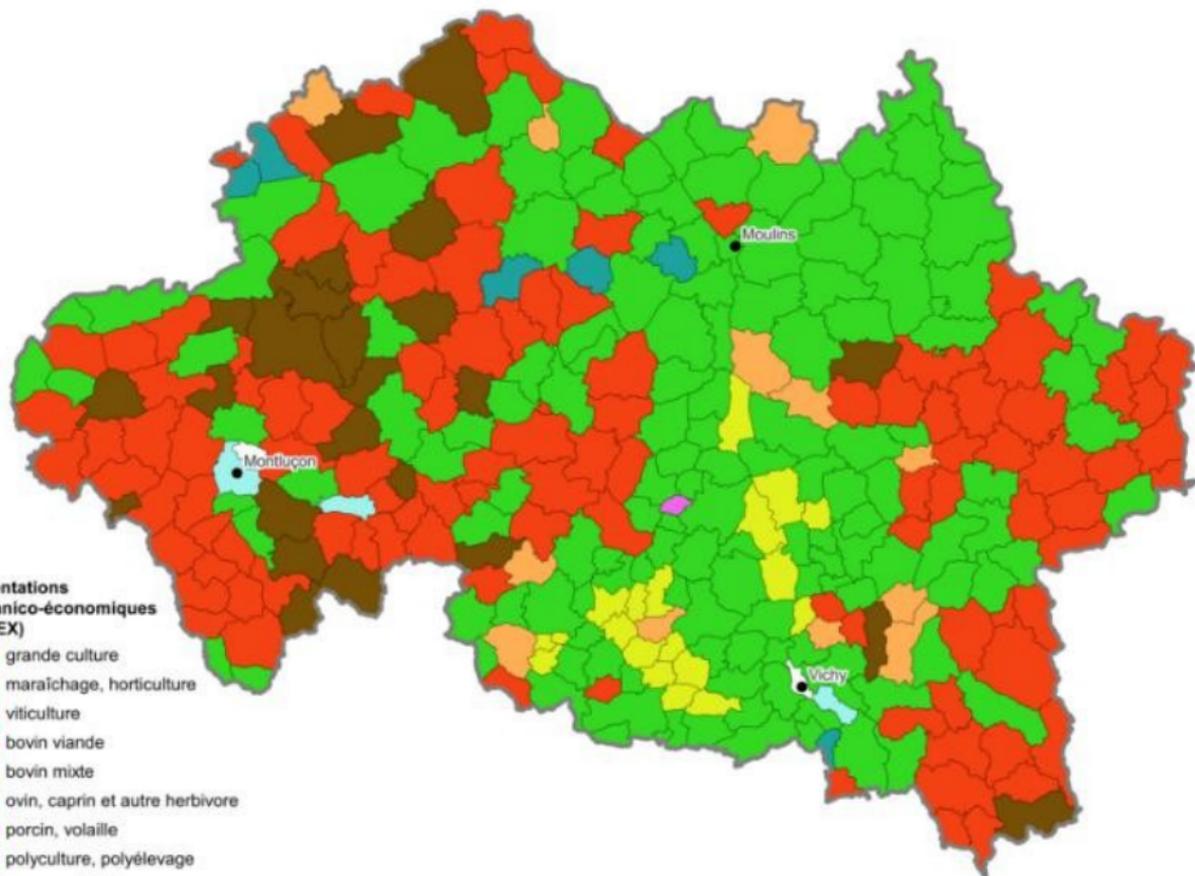
Dans l'Allier, les exploitations sont majoritairement spécialisées en polyculture-élevage et en bovins viande. Les exploitations spécialisées en grandes cultures se concentrent essentiellement dans le val d'Allier.

Évolution du nombre d'exploitations	1970	1979	1988	2000	2010	2020
France	1 587 600	1 262 700	1 016 800	663 800	490 000	389 467
Région AuRA	214 152	167 784	129 948	86 909	62 694	48 454
Département de l'Allier	17 251	13 680	10 967	7 338	5 523	4 356

Part des exploitations selon la SAU, en 2020	< à 20 ha	de 20 à 50 ha	de 50 à 100 ha	de 100 à 200 ha	> à 200 ha	SAU moyenne
France	38 %	16 %	20 %	19 %	7 %	69 ha
Région AuRA	38 %	20 %	22 %	16 %	4 %	59 ha
Département de l'Allier	26 %	10 %	17 %	30 %	17 %	110 ha

**Orientations
technico-économiques
(OTEX)**

- grande culture
- maraîchage, horticulture
- viticulture
- bovin viande
- bovin mixte
- ovin, caprin et autre herbivore
- porcin, volaille
- polyculture, polyélevage
- sans exploitation



Source : RA 2020

	France	Région AuRA	Département de l'Allier
Part des emplois du secteur de l'agriculture dans l'emploi total <i>(INSEE – année 2020)</i>	2,5 %	2,2 %	4,9 %
Nombre d'exploitations (ensemble des exploitations) - dont moyennes et grandes exploitations <i>(Agreste – Recensement agricole (RA) 2020)</i>	390 000 178 400	48 500 16 400	4 356 1 913
Taille moyenne en ha des exploitations (moyennes et grandes) <i>(Agreste – RA 2020)</i>	115	108	190
Surface agricole utilisée (SAU) (milliers d'ha) - dont surfaces en herbe - dont céréales <i>(Agreste – RA 2020)</i>	26 746 41,4 % 42,8 %	2 860 70,3 % 21,3 %	479 69,2 % 26 %
Cheptel bovin (total bovins) - dont vaches nourrices - dont vaches laitières Cheptel ovin (total ovins) Cheptel caprin (total caprins) Cheptel équin (total équins) Cheptel porcin (total porcins) Total volailles <i>(Agreste – RA 2020)</i>	17 527 046 3 866 997 3 486 343 7 011 035 1 414 461 312 251 13 433 415 298 418 650	2 415 647 646 471 435 140 824 299 198 245 40 032 502 627 21 386 384	475 880 183 110 9 425 142 418 9 093 4 896 88 630 4 275 284

LES ZONES AGRICOLES DÉFAVORISÉES

Les zones agricoles défavorisées sont des territoires présentant des handicaps spécifiques (économiques, agricoles, physiques et démographiques), naturels et permanents, liés au relief, à l'altitude, à la pente et aux sols, dans lesquels le maintien de l'activité est nécessaire à l'entretien de l'espace naturel (directive n°75/268/CEE). Elles sont des territoires homogènes du point de vue des conditions naturelles de production.

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans ces territoires où les conditions de production sont plus difficiles qu'ailleurs. Pour l'Allier en 2022, l'ICHN représentait **25 M€** versés.

Quelques chiffres

Dans le département de l'Allier, **3** types de zones sont reconnues comme défavorisées :

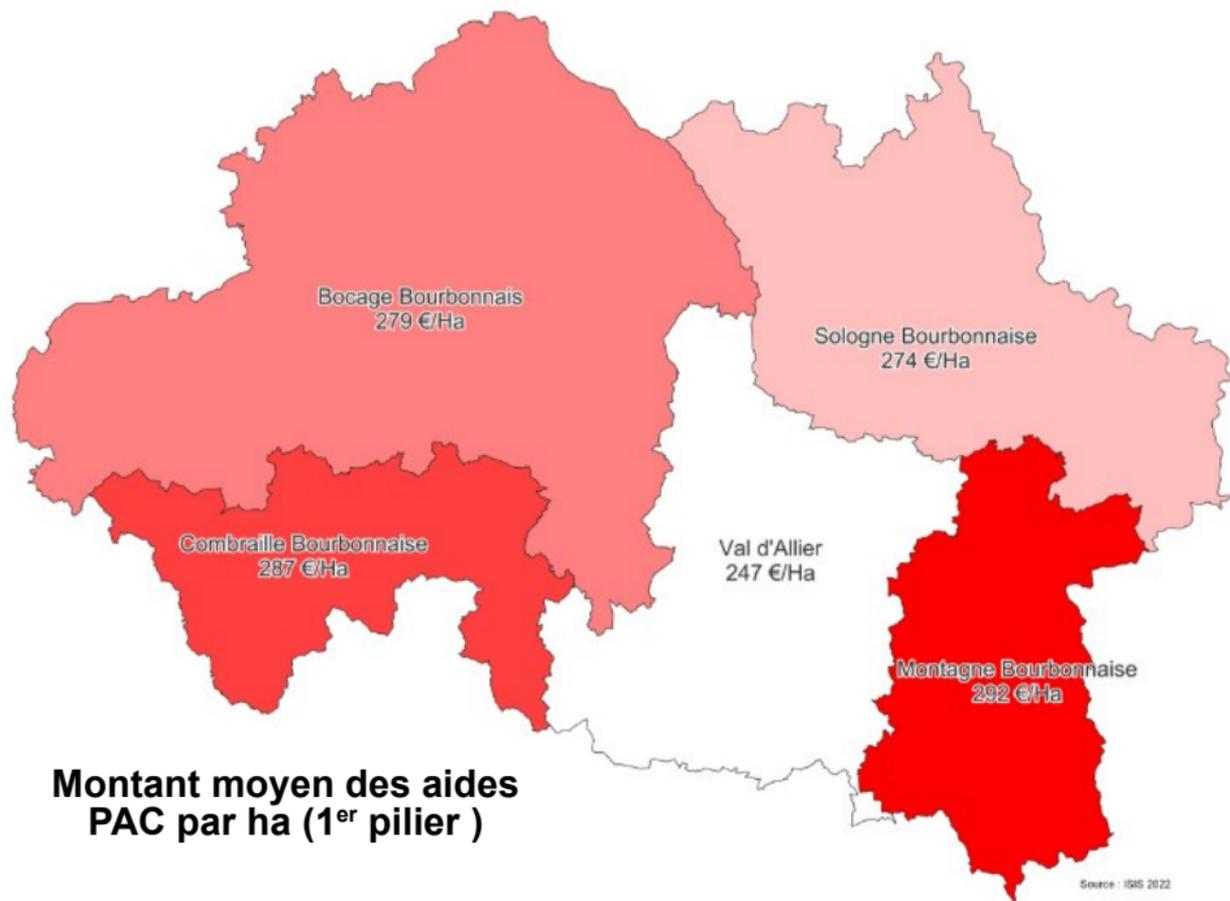
- une zone de montagne, qui concerne **19** communes de la montagne bourbonnaise,
- une zone de piémont, qui concerne **46** communes dans la Combraille bourbonnaise ainsi qu'au nord de la montagne bourbonnaise,
- une zone défavorisée simple sur le reste du département qui concerne **246** communes.

Il est à noter que **6** communes font l'objet d'un découpage infracommunal en deux types de zones : **3** entre piémont et montagne et **3** entre zone défavorisée simple et montagne.

Caractéristiques de l'Allier :

Superficies irriguées en hectares (2023)	Superficie du vignoble de Saint-Pourçain-sur-Sioule en hectares (DDT 03)	Installations aidées de jeunes agriculteurs (moyenne 2018-2023) (DDT 03)
18 033	600	60

Aides de la Politique Agricole Commune (2022)	Montant versé (M€)	Nombre de bénéficiaires
1^{er} pilier :	130, 4	
- dont paiements découplés de la production.....	96,5	3 927
- dont paiements aux jeunes agriculteurs.....	0,9	317
- dont aides couplées bovines.....	29,2	2 240
- dont aides couplées ovines et caprines.....	2,4	543
- dont aides couplées végétales (légumineuses).....	1,4	777
2^e pilier :	30,2	
- dont ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel).....	24,9	2 381
- dont MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques), aides à l'agriculture biologique.....	1,8	333
- dont assurance récolte.....	0,7	225
- dont dotations jeunes agriculteurs.....	2,8	67



**Montant moyen des aides
PAC par ha (1^{er} pilier)**

Source : IRI 2022

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE →

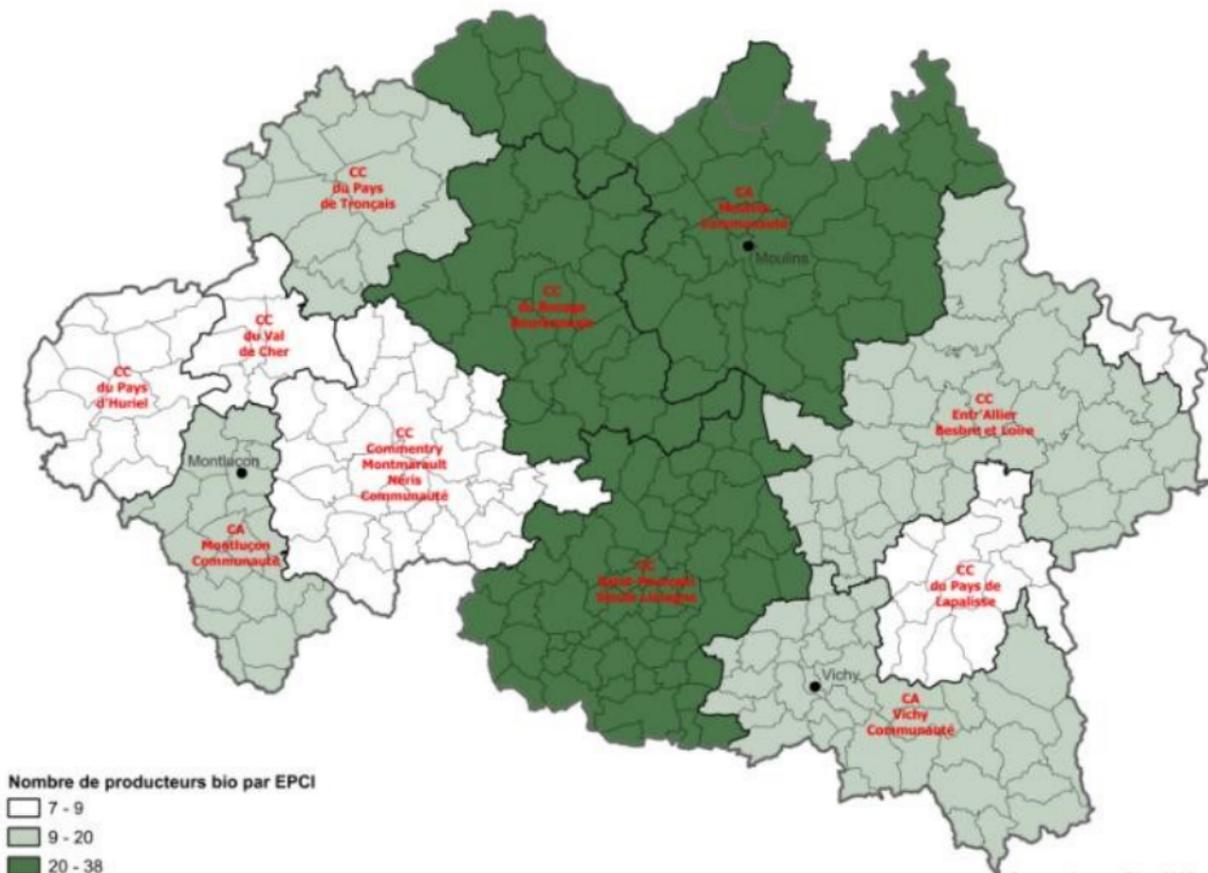
L'agriculture biologique constitue un mode de production qui a recours à des pratiques agricoles et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Son cahier des charges, qui fait l'objet d'une réglementation spécifique, exclut l'usage de produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifié (OGM).

L'Allier présente une part d'exploitations certifiées en agriculture biologique inférieure aux moyennes nationale et régionale.

Chiffres 2022	France	Région AURA	Département de l'Allier
Exploitations en agriculture bio et en conversion (superficie certifiée)	60 483 (2 876 052 ha)	8 212 (321 297 ha)	388 (22 866 ha)
Part des exploitations en agriculture bio ou en conversion	14 %	16,4 %	8,8 %

Bon à savoir : Les produits de la chasse et de la pêche d'espèces sauvages (sanglier...) ne peuvent être issus d'un mode de production bio car il n'est pas possible de contrôler leur alimentation et conditions d'élevage, conditions nécessaires pour pouvoir les certifier.

Les textiles, cosmétiques, et autres produits transformés non destinés à l'alimentation, ne relèvent pas de la réglementation relative à l'agriculture bio. Toutefois, si un ou plusieurs de leurs composants agricoles sont issus de l'agriculture bio et certifiés, ils peuvent être valorisés en tant que tels dans l'étiquetage de ces produits.



Source : Agence Bio - 2022

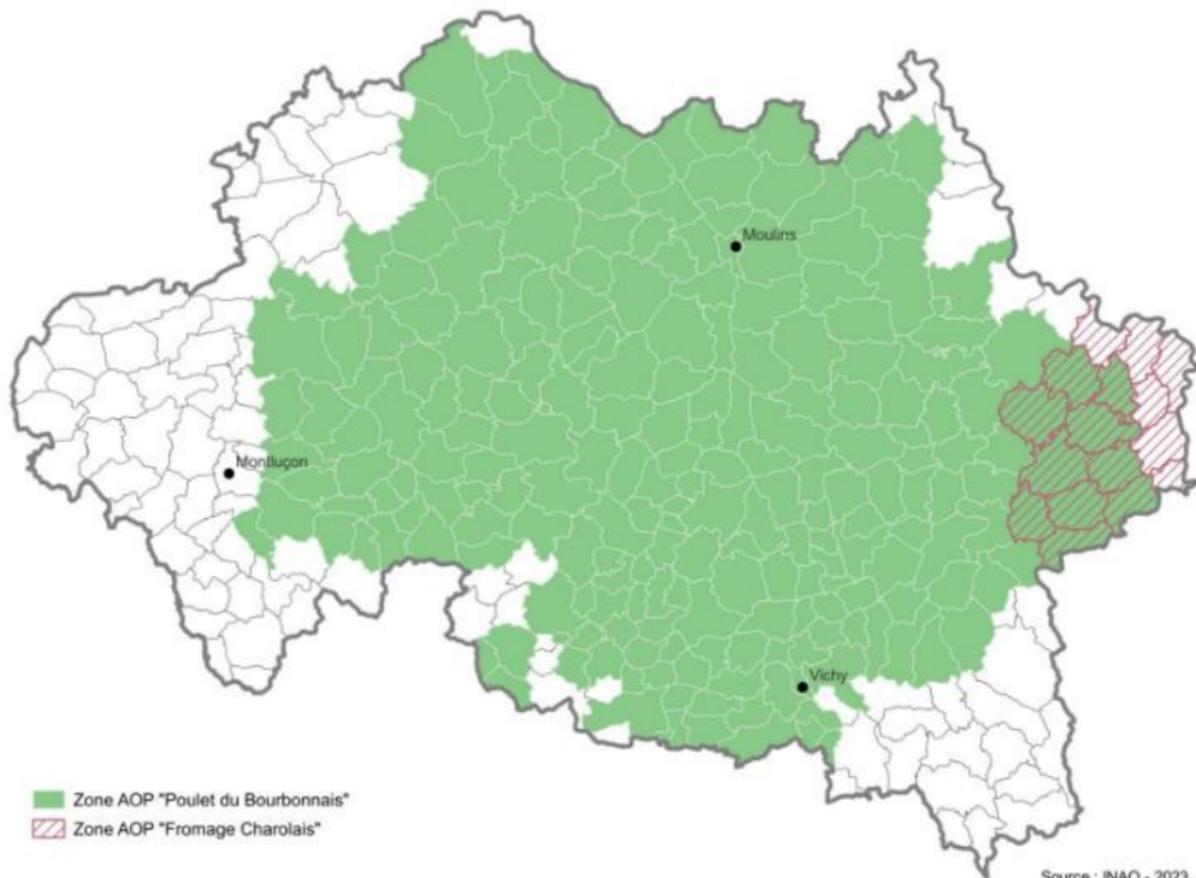
APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE (AOP) →

Label européen, l'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. Cette dénomination est contrôlée par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). C'est la notion de terroir qui fonde le concept des Appellations d'origine.

→ Née en 2022, l'AOP « **Poulet du Bourbonnais** » est la deuxième AOP en volailles en France, celle de Bresse datant de 1957.

Le poulet du Bourbonnais, issu d'un élevage traditionnel, est élevé dans des poulaillers en bois avec plancher de **70 m²** maximum, par lots de **500** bêtes. Les poulets, élevés **101** jours minimum en plein air, bénéficient d'un parcours ombragé de **3 000 m²** minimum pour **500** volailles. Leur alimentation est composée de céréales locales (**70 %** minimum) et de produits laitiers. La naissance des poussins, l'élevage, l'abattage, la découpe et le conditionnement du « Poulet du Bourbonnais » ont lieu dans une aire géographique qui englobe **223** communes.

→ Labellisé en 2010, le fromage de chèvre « **le Charolais** » est produit à partir de lait cru entier dans un rayon de **60 km** autour de Charolles. Il se caractérise par la complexité de ses arômes, la densité de sa pâte de couleur crème et sa texture moelleuse, fine et lisse. Sa saveur est prononcée, avec des notes végétales (herbe, foin, paille fraîche, champignon...), de fruits secs (noisette) et de beurre, qui vont se révéler au cours des **16 jours** minimum nécessaires pour sa fabrication et son affinage.



APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE (AOC) →

L'AOC est la déclinaison française de l'AOP. Elle désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. La dénomination du produit est protégée et contrôlée par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

Les vins d'Appellation d'Origine doivent répondre à des conditions de production fixées par arrêté : aire de production délimitée, encépagement, degré alcoolique minimal, rendement maximal, techniques culturales, normes analytiques et contrôle organoleptique.

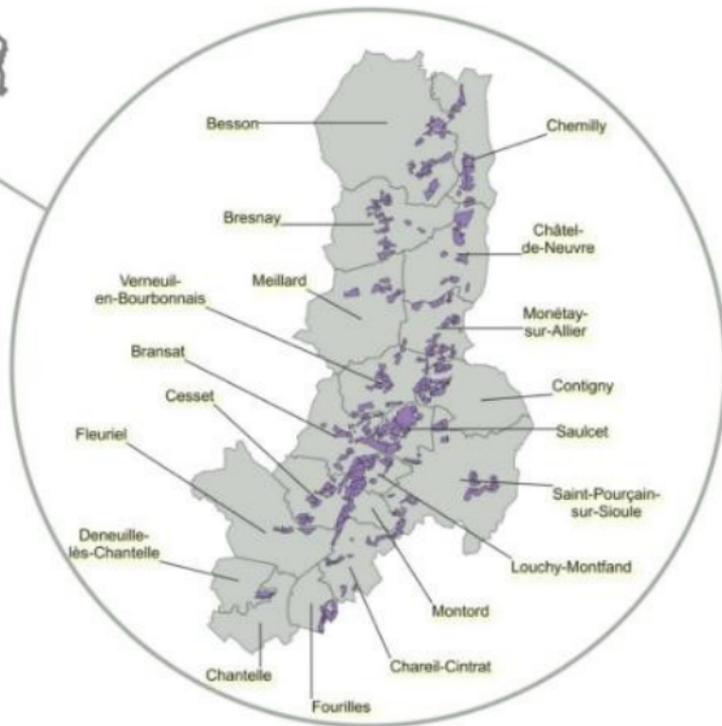
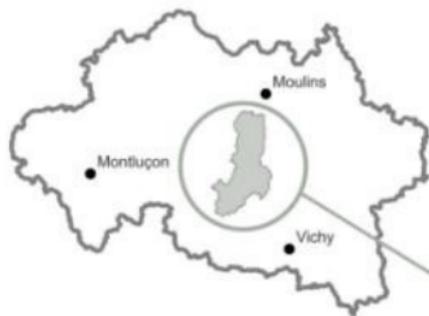
Quelques chiffres

L'aire d'AOC de Saint-Pourçain concerne **19** communes et **630** hectares. Le décret d'appellation a été signé en octobre 2009.

Le vignoble de Saint-Pourçain possède **21** caves : une cave coopérative et **20** caves particulières. La cave-coopérative regroupe **80** vigneronnes et collecte les **2/3** du raisin AOC du vignoble.

Dès lors qu'une commune est située dans une aire AOC, l'élaboration d'un document d'urbanisme ou sa modification doit être soumise à l'avis de l'INAO (code rural et code de l'urbanisme).

La production de vins en AOC de Saint-Pourçain représente en moyenne entre 2017 et 2021, **20 000 hl**, répartis à hauteur de **55 %** en rouge, **15 %** en rosé et **30 %** en blanc.



- Parcelle classée en AOC Saint-Pourçain
- Limite de l'appellation AOC Saint-Pourçain

LE RISQUE INONDATION →

On distingue plusieurs types d'inondations :

- les inondations lentes de plaine, par débordement du cours d'eau, par remontée de la nappe phréatique ou par stagnation des eaux pluviales.
- les crues rapides, en zones montagneuses, par des orages intenses ou par ruissellement.

Le département est majoritairement concerné par les débordements lents de la Loire, de l'Allier et du Cher.

La Sioule, la Besbre ainsi que le Sichon et le Jolan sont sujets à des crues à cinétique rapide.

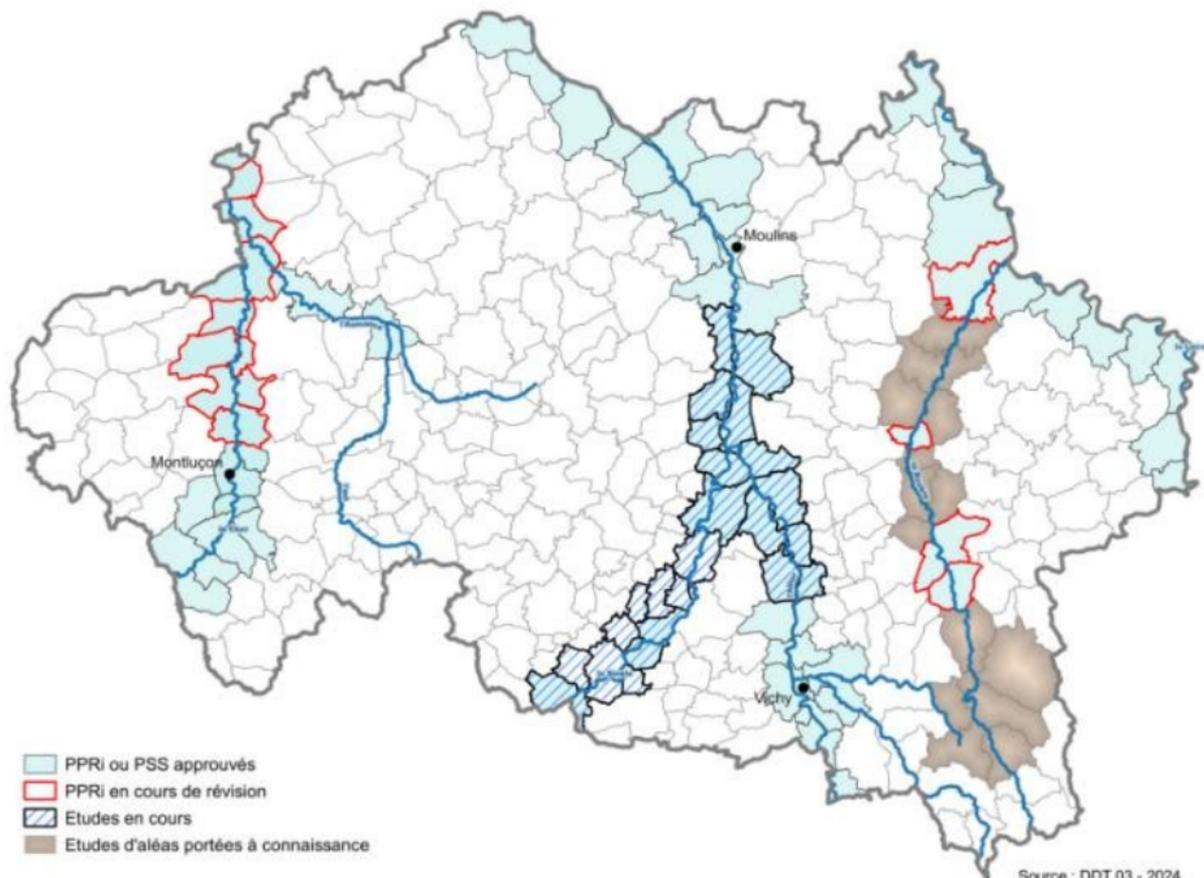
Les origines possibles des crues lentes dans l'Allier sont :

→ la crue océanique : provoquée par des pluies abondantes venant de l'ouest (Atlantique), elle se produit généralement en hiver ou au printemps. Cette crue reste moyenne.

→ la crue cévenole : provoquée par des averses orageuses de durée faible mais avec une très forte intensité sur le sud du massif central, elle se produit généralement en automne.

→ la crue mixte : due à la combinaison simultanée de ces 2 événements. Elle est exceptionnelle et provoque des crues de grande ampleur.

Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et les Plans de Surfaces Submersibles (PSS) cartographient ces risques et aléas.



Source : DDT 03 - 2024

LE RISQUE SISMIQUE →

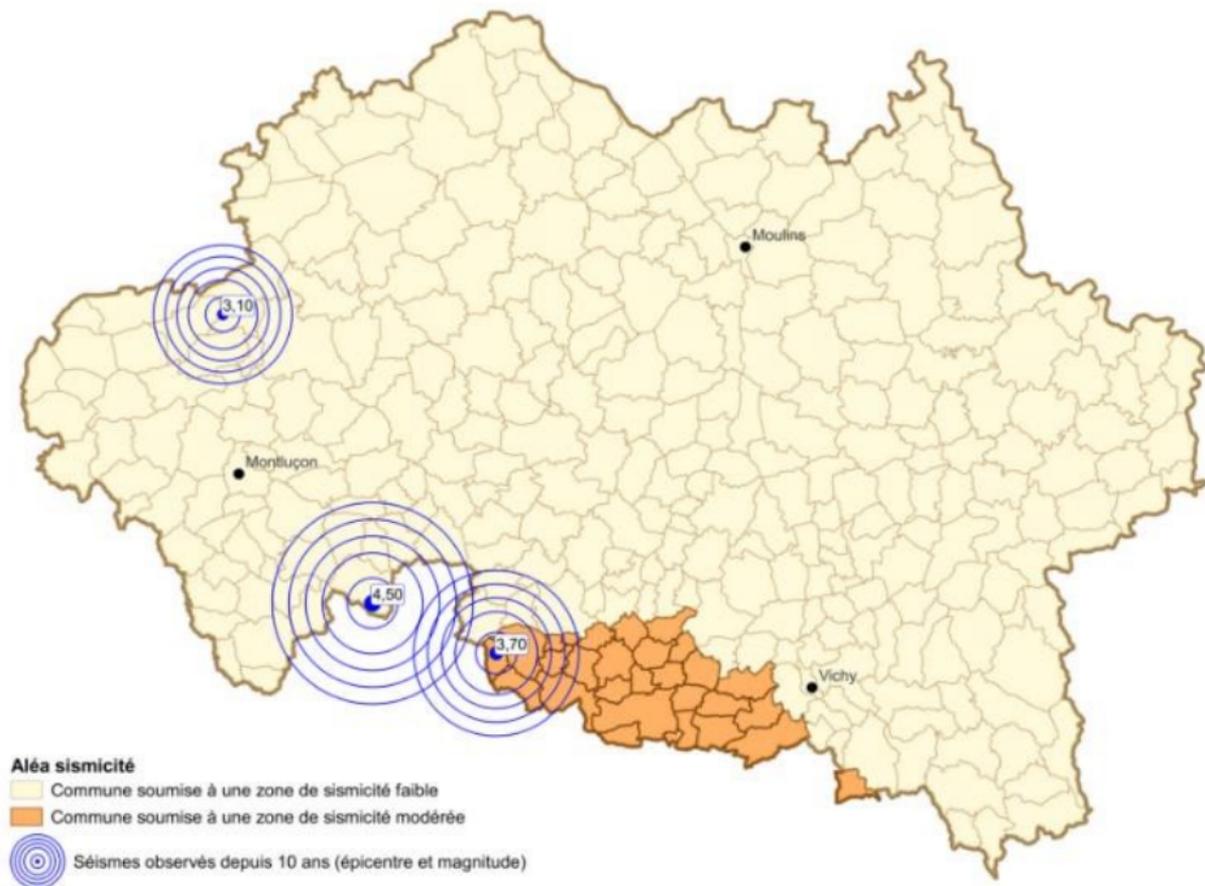
Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles de la croûte terrestre libérant l'énergie sous forme d'ondes sismiques qui se propagent jusqu'à la surface terrestre. Ces ondes se traduisent en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à de petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

L'aléa sismique est défini suivant une approche probabiliste. Le territoire national est ainsi divisé en **5** zones de sismicité :

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

L'Allier est classé en zone 2 (aléa faible) sauf pour **29** communes dans le sud du département qui sont classées en zone 3 (sismicité modérée).



LE RISQUE TECHNOLOGIQUE →

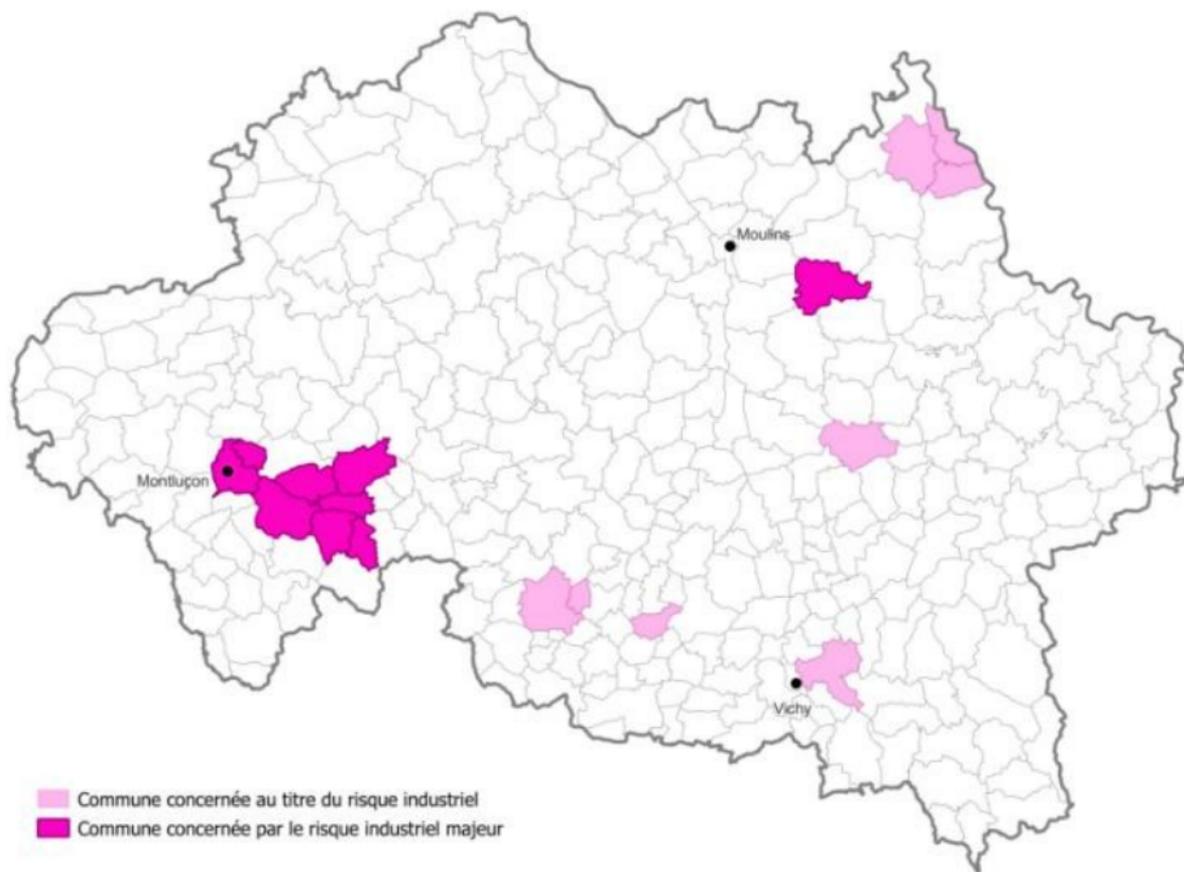
Les risques technologiques majeurs sont des événements accidentels susceptibles de se produire sur un site industriel, par nature de très faible probabilité mais ayant des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Il peut s'agir d'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, de la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact ou encore de l'explosion par mélange de certains produits avec d'autres, de libération brutale du gaz...

Plusieurs types d'enjeux sont impactés par le risque technologique :

- l'enjeu humain par la toxicité des produits, par brûlures ou encore traumatismes dus aux projections d'objets, ondes de surpression...
- l'enjeu économique, du fait des destructions, détériorations ou dommages aux habitations, aux ouvrages, au bétail, aux cultures...
- les enjeux environnementaux, dus aux risques de pollution de l'air, de l'eau, du sol ou des nappes phréatiques avec risque d'atteinte de la flore, des fruits et légumes, des animaux puis des hommes par la chaîne alimentaire.

Quelques chiffres : Dans le département de l'Allier, **8** communes sont concernées par le risque industriel et **9** par le risque industriel majeur.



- Commune concernée au titre du risque industriel
- Commune concernée par le risque industriel majeur

Source : DDT 03 - 2023

L'ACCIDENTOLOGIE →

Chiffres clés 2022 de la sécurité routière dans l'Allier

Accidents	236	donc 22 accidents mortels pour 22 tués
Blessés	291	donc 158 blessés hospitalisés plus de 24h

Facteurs présents

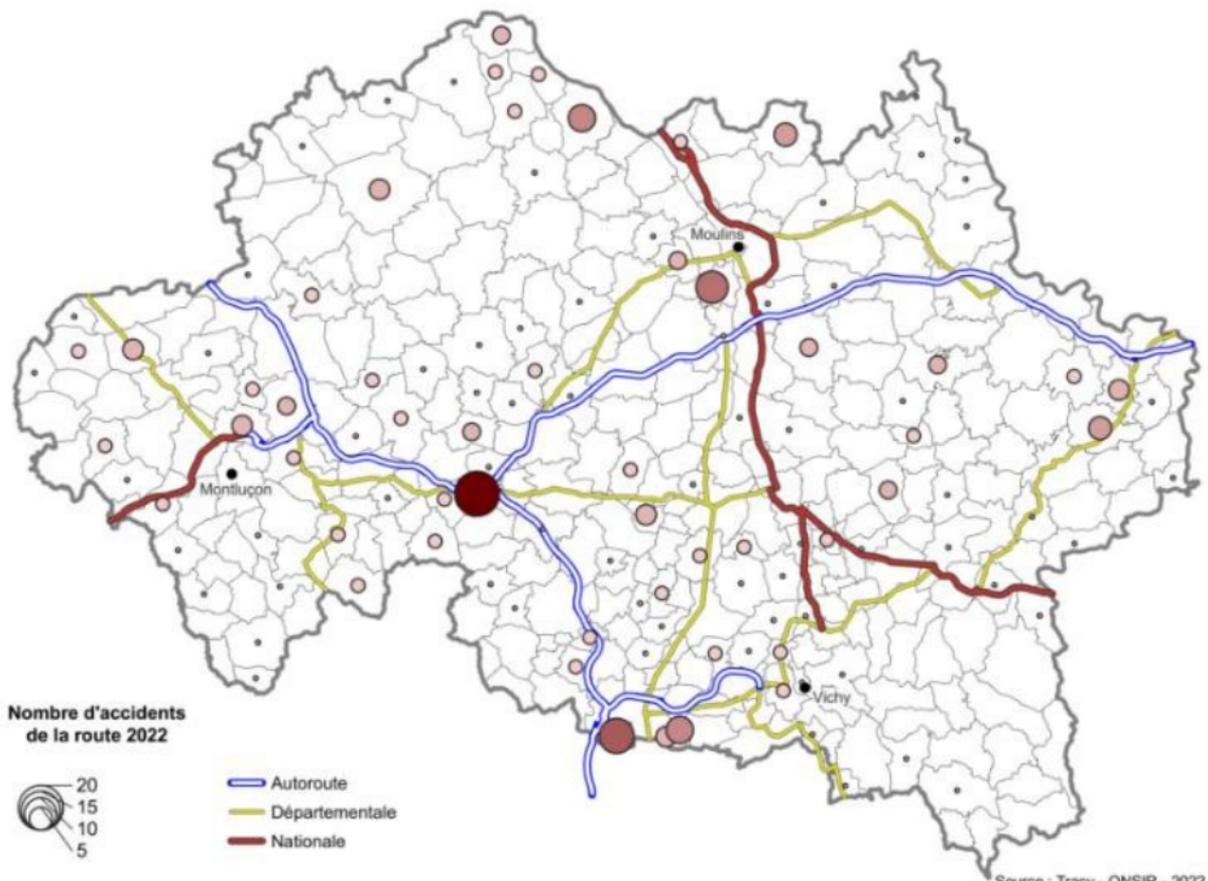
La vitesse excessive	Facteur présent dans 27 % des accidents mortels
Inattention ou refus de priorité	Facteurs présents dans 20 % des accidents corporels et mortels

Données marquantes = Points d'attention !

(Victimes = blessés + tués)

Modes de déplacement des victimes		Tranches d'âge des victimes	
Véhicules légers	→ 50 % des tués → 60 % des victimes	- de 25 ans	→ 18 % des tués → 35 % des victimes
Piétons	→ 23 % des tués → 10 % des victimes	+ de 65 ans	→ 36 % des tués → 17 % des victimes
Deux-roues motorisés	→ 9 % des tués → 17 % des victimes		

77 % des tués sont des hommes



Nombre d'accidents de la route 2022



- Autoroute
- Départementale
- Nationale

Source : Tracy - ONSIR - 2022

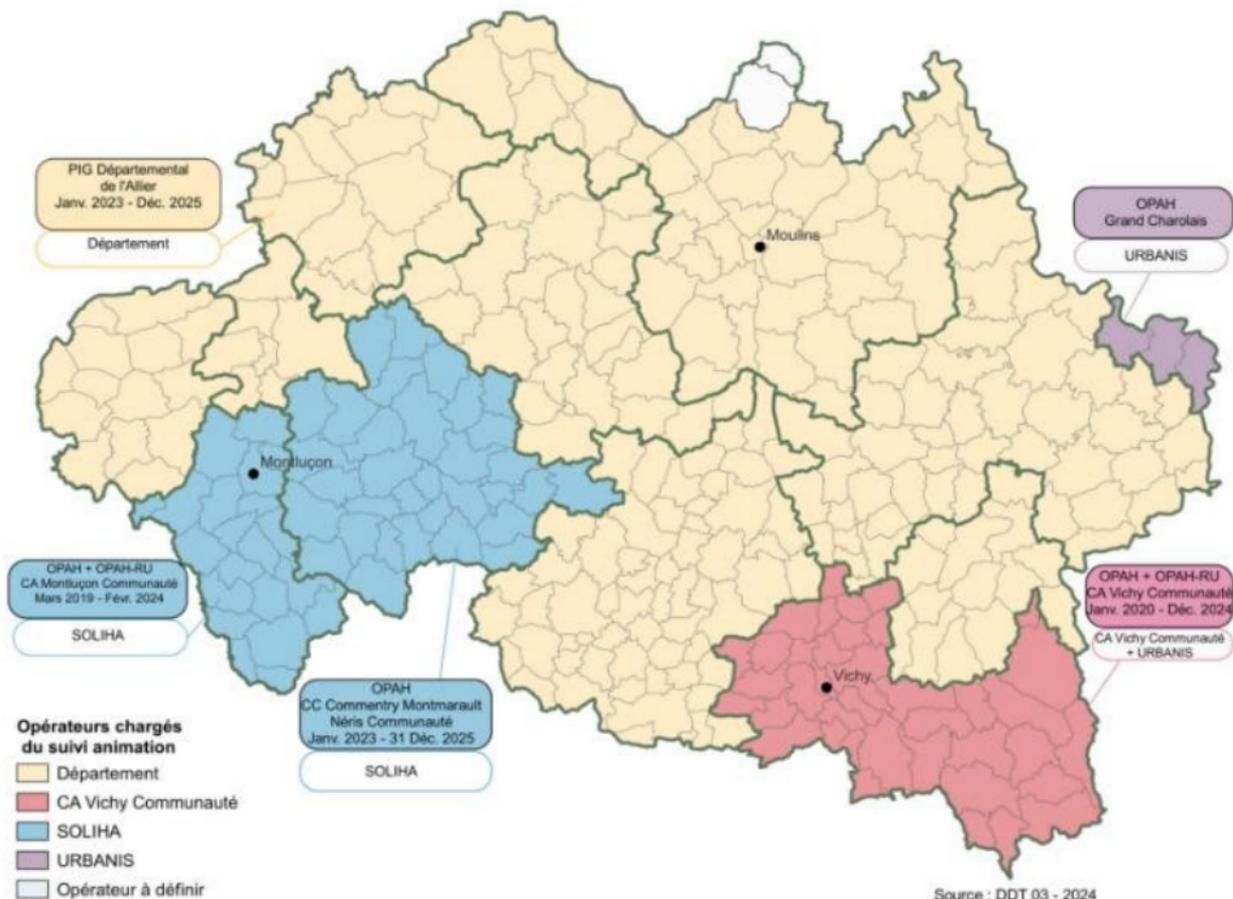
Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) visent la réhabilitation du parc immobilier bâti des propriétaires privés sous condition de ressources et visent également à améliorer l'offre de logements, en locatif privé, et à maintenir ou développer une offre de services de proximité.

Elles donnent lieu à une convention entre l'EPCI compétent, l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Depuis le 1^{er} janvier 2006, le département de l'Allier, délégataire des aides à la pierre, signe en lieu et place de l'État et de l'Anah.

On distingue plusieurs catégories d'OPAH :

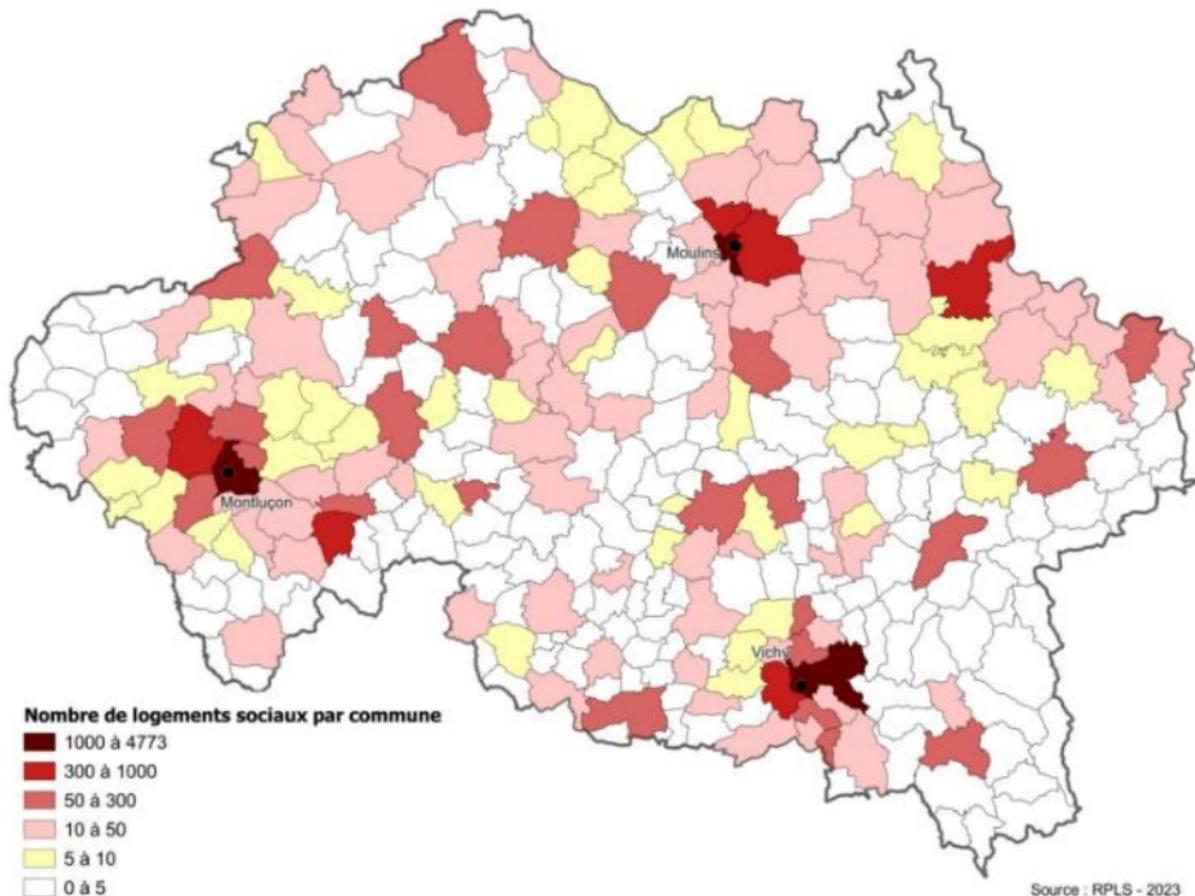
- l'OPAH de droit commun,
- l'OPAH de renouvellement urbain, permettant de traiter spécifiquement les territoires urbains confrontés à de graves dysfonctionnements urbains et sociaux,
- l'OPAH de revitalisation rurale, permettant de traiter spécifiquement les territoires ruraux confrontés à de graves phénomènes de dévitalisation,
- l'OPAH-copropriété (copropriétés dégradées) qui concerne spécifiquement des ensembles immobiliers placés sous le régime de la copropriété,
- le programme d'intérêt général (PIG).

Dans l'Allier, le département anime à ce titre un PIG labellisé « Habiter Mieux » visant à offrir une ingénierie à l'ensemble des propriétaires éligibles aux aides de l'Anah possédant des logements situés en dehors des périmètres d'OPAH.

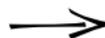


PARC LOCATIF PUBLIC →

en 2022	France métropolitaine	Région AURA	Département de l'Allier
Logements sociaux	5 143 684	599 326	19 976
- dont loués	4 657 202 (environ 91%)	543 309 (environ 91%)	17 860 (environ 89%)
- dont vacants	116 672	15 959	1 056
- dont vides	137 143	18 595	933
- autres (dont pris en charge par une association)	232 667	21 463	127
Vacance totale des logements sociaux	2,44 %	2,85 %	5,58 %



PART DU PARC POTENTIELLEMENT INDIGNE

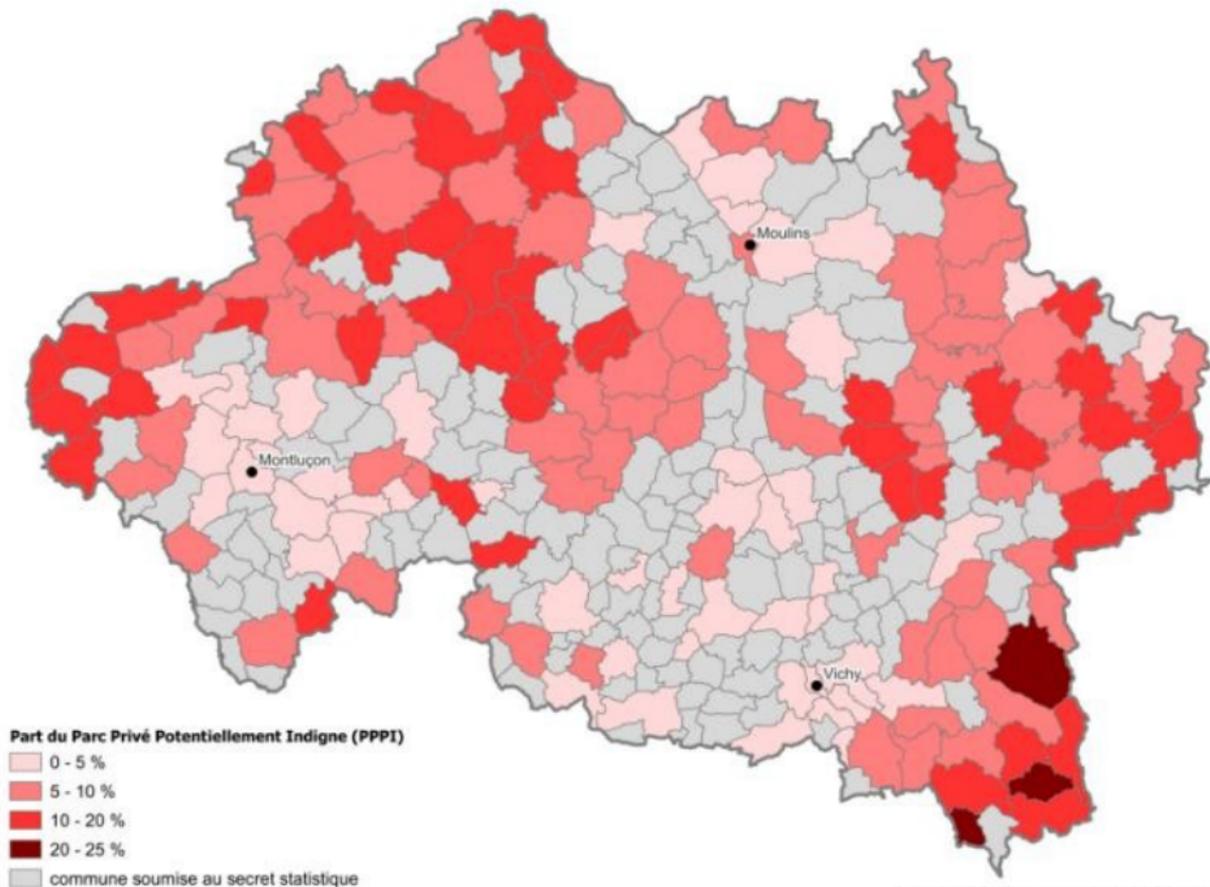


La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations de logements présentant un risque pour la santé ou la sécurité des occupants ou des tiers. Associé à de faibles revenus, l'inconfort du logement permet d'estimer un parc privé potentiellement indigne (PPPI), occupé par des familles pouvant être en situation de pauvreté et de précarité. L'estimation est faite à partir des données recueillies par les services des impôts. Elle concerne uniquement le parc privé.

Limites de la méthode : le nombre de logements indiqué n'est pas celui des logements indignes, il est une évaluation de la dimension du parc de logements dans lequel la probabilité de trouver des logements indignes est forte ; résidences secondaires et logements vacants ne sont pas pris en compte.

Quelques chiffres

Le PPPI représente dans le département **7,3 %** des résidences principales du parc privé, contre **5,8 %** dans la région AuRA. Le taux national est quant à lui de **6 %**. Le PPPI se concentre particulièrement au nord-ouest et à l'est du département sur les secteurs les plus ruraux. Le parc de logements situé en périphérie des 3 cœurs d'agglomération est moins concerné.



Source : MTE - Filocom d'après la DGFIP - 2017

LOGEMENTS VACANTS →

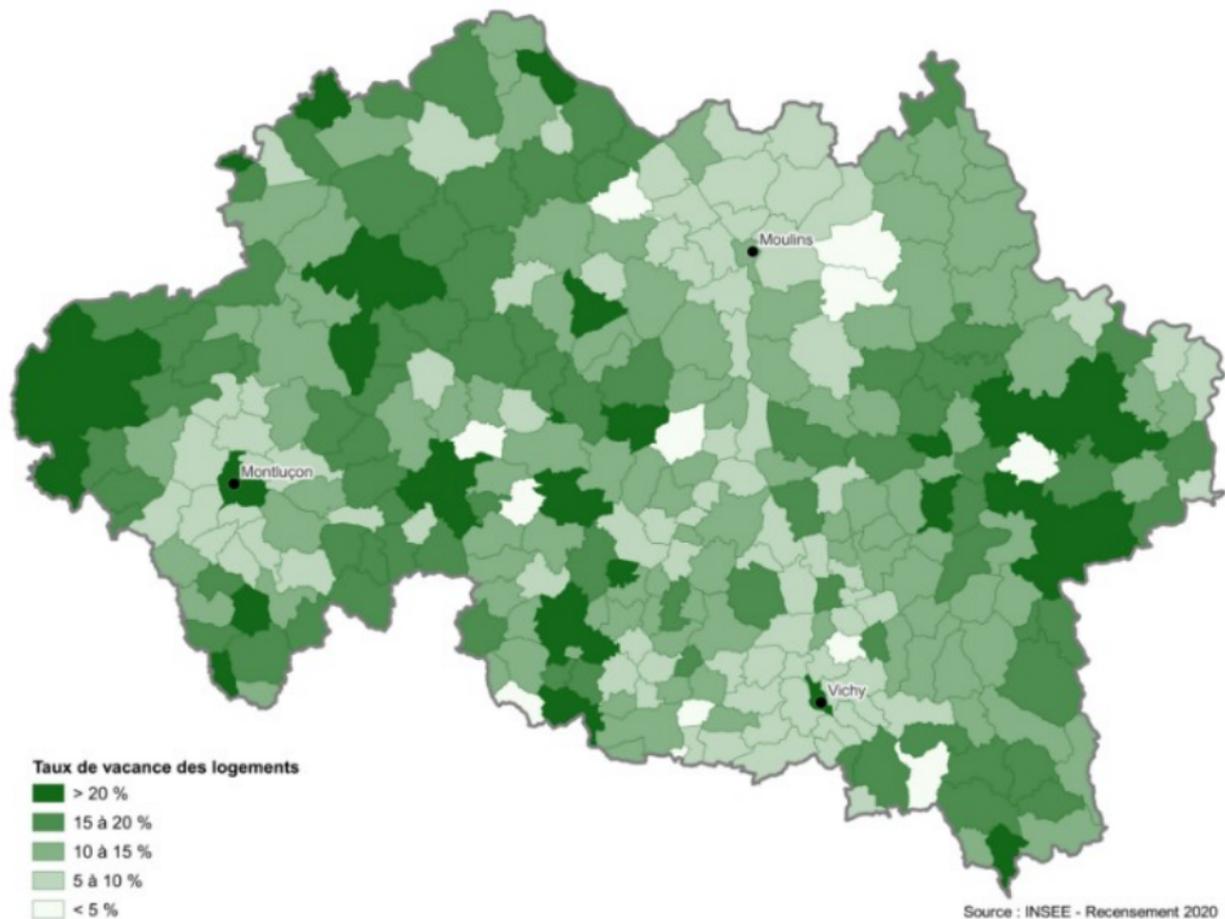
En 2020, selon l'INSEE, le département compte **31 112** logements vacants. À l'échelle de la France métropolitaine, il se place au 2^{ème} rang des départements ayant le taux le plus élevé de logements vacants avec **14,9 %**. Ce taux ne dépasse pas **8,6 %** à l'échelle régionale. Ce phénomène de vacance élevée se concentre dans les départements du centre de la France : Creuse, Allier, Nièvre, Indre, Cher et Haute-Loire.

Quelques chiffres infra-départementaux

Au niveau communal, le taux de logements vacants est plus élevé dans les villes centres des agglomérations (Montluçon et Vichy notamment) et dans les secteurs ruraux éloignés des grandes zones d'emploi comme le Pays d'Huriel, le Pays de Tronçais, les Combrailles, le secteur du Donjon et la Montagne bourbonnaise.

Les villes de Montluçon et Vichy regroupent à elles seules **33,5 %** du total des logements vacants avec respectivement **5 589** et **4 829** unités. La ville de Moulins ne représente que **5 %** des logements vacants avec **1 639** unités.

A contrario, les communes des premières et deuxièmes couronnes autour des **3** villes principales ont généralement un taux de logements vacants plus faible. C'est aussi vrai pour les communes situées dans le triangle Gannat - Vichy - Saint-Pourçain-sur-Sioule.



ACRONYMES ET SIGLES

- ADS : Application du droit des sols
- AFR : Aides à finalité régionale
- ANAH : Agence nationale de l'habitat
- ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
- AOC : Appellation d'origine contrôlée
- AOP : Appellation d'origine protégée
- APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
- APRR : Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
- ATDA : Agence Technique Départementale de l'Allier
- CA : Communauté d'agglomération
- CC : Carte communale / Communauté de communes
- CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
- DCE : Directive cadre sur l'eau
- DGFIP : Direction générale des Finances publiques
- DOCOB : Document d'objectifs
- DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
- GW : Gigawatt
- GWh : Gigawatt-heure
- IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
- INAO : Institut national de l'origine et de la qualité
- INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
- INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- kWh : Kilowatt-heure
- MTECT : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

- MSA : Mutualité sociale agricole
- MW : Mégawatt
- MWc : Mégawatt-crête
- Nm³ : Normo mètre cube
- ONSIR : Observatoire national interministériel de la sécurité routière
- OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain
- OTEX : Orientation technico-économique des exploitations
- PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
- PIG : Programme d'Intérêt Général
- PLU : Plan local d'urbanisme
- POS : Plan d'occupation des sols
- PPPI : Parc privé potentiellement indigne
- PPR(i) : Plan de prévention des risques (inondation)
- PSS : Plan des surfaces submersibles
- UC : Unité de consommation
- RA : Recensement agricole
- RNR : Réserve nationale régionale
- RPLS : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux
- S3REnR : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
- SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
- SAU : Surface agricole utilisée
- SANDRE : Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
- SDAGE : Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
- ZORCOMIR : Zones de revitalisation des commerces en milieu rural
- ZPS : Zone des protection spéciale
- ZRR : Zone de revitalisation rurale
- ZSC : Zone spéciale de conservation

► Publication accessible depuis
le site internet des services de l'État dans l'Allier
www.allier.gouv.fr

Directeur de publication : Nicolas HARDOUIN

Réalisation et mise en page : DDT de l'Allier

51, boulevard Saint-Exupéry - CS 30110 - 03403 YZEURE Cedex
04 70 48 79 79 – ddt@allier.gouv.fr